CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

septembre 2004

PROGRAMME DE TRAVAIL 2005

Présentation synthétique

I –SUIVRE LES ÉVOLUTIONS URBAINES

A – Evolutions sociales, données chiffrées et cartographiques

1. Construction de logements dans le centre de l'agglomération, étude des potentialités territoriales
2. Construction de locaux tertiaires dans le centre de l'agglomération, étude des potentialités territoriales
3. Premières exploitations du nouveau recensement
4. Propositions d'indicateurs sociaux sur Paris
5. Suivi des travaux de l'observatoire de l'Habitat
6. Suivi de la mise en œuvre de l'observatoire du saturnisme, de l'Insalubrité et de l'habitat dégradé
7. Prévisions en matière d'équipements scolaires et évolutions démographiques - exercice sur le 13e arrondissement
8. Poursuite des études sur les étrangers non communautaires à Paris : les migrants âgés

B – Flux urbains : déplacements, pollution, nuisances, approvisionnement et déchets

1. L'évolution des pratiques de déplacement des Franciliens sur 20 ans : exploitation des EGT 1983 à 2001
2. Analyse des déplacements aux portes de la capitale
3. Le fret dans l'agglomération dense : utilisation de la voie fluviale (Seine et canaux)
4. Déplacements touristiques dans l'agglomération dense : la question des autocars

C – Mise à jour et développement des bases de données

1. Base de données de référence sur Paris (adresses et parcelles)
2. Base de données de référence au niveau de l'agglomération centrale (communes et grands axes)
3. Recensement 2005 du commerce parisien (BD COM)
4. Administration des autres bases de données

II - PARTICIPER À LA DÉFINITION DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A – Contributions à la mise au point du Plan Local d'Urbanisme - PLU - et à la diffusion des informations relatives à l'urbanisme (sous l'égide de la Direction de l'urbanisme de la Ville et de la Préfecture de Paris)

1. Le PLU, contributions aux travaux de mise au point des documents
2. Création architecturale et contexte historique. Les expériences en Europe dans les villes à forte protection patrimoniale.
3. Essai de définition d'un cahier des charges pour développer la mixité des fonctions urbaines et de la mixité sociale (illustration de la règle du 25%)
4. L'accessibilité des handicapés au logement

B – Concours à la définition de projets d'aménagement

1. La spécificité du quartier parisien : convivialité densité et mixité, contributions à la définition d'un « modèle » de quartier parisien contemporain, « un écoquartier »
2. Construire à Paris dans le cadre d'un développement durable - lancement d'une enquête sur différents quartiers de la capitale susceptibles de mutations (en particulier les quartiers des années soixante), réflexions et problématiques
3. Réaliser de nouveaux jardins, des espaces de récréation, les terrains disponibles, perspectives, réflexion sur les nouveaux usages. Comment végétaliser Paris ?
4. Réflexions pour une politique globale du stationnement à Paris
5. Concours aux opérations conduites par les SEM de la Ville de Paris ou aux opérateurs publics
6. Réflexions urbaines sur les terrains des institutions susceptibles de délocalisation, études d'aménagement préalables

APUR • 17 boulevard Morland 75181 Paris Cedex 04 • tél. (33) 01 42 71 28 14 - (33) 01 42 76 22 58 télécopie (33) 01 42 76 24 05
e.mail: apur@apur.org • site weeb: www.apur.org
association loi 1901 • SIRET 784 237 539 00019 • APE 742 C • identifiant TVA: FR36784237539

C – Réflexions particulières sur le site de Paris

1. Travaux dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2012
2. Bois de Boulogne et de Vincennes
3. Les Halles, étude de cas similaires au Japon, au Canada, et aux USA
4. Réflexions d'aménagement sur les quartiers des gares à Paris, propositions pour le quartier de la gare Montparnasse
5. Construire dans le cadre d'un développement durable sur la couronne parisienne
6. Participation aux études GPRU – évaluations et assistance ponctuelle au pilotage des projets notamment porte Pouchet, porte Montmartre, Porte de Clignancourt, Michelet, Porte de Vincennes, Olympiades

III –PRÉPARER LES PROJETS D'AGGLOMÉRATION DANS UN SOUCI D'HARMONISATION

A –Projets liés aux transports et à l'amélioration de l'espace public

1. Identité de l'espace public parisien, quelles traditions, quelles innovations, quels partages (ou le passé, le présent et le futur)
2. Enquêtes, activités commerciales et modes de déplacement
3. Projet pilote sur la petite ceinture dans son parcours Est

B –Projets concourant au rayonnement et au développement durable du centre de l'agglomération

1. Participations et contributions aux travaux conduits pour le SDRIF (et pour le Schéma régional de développement commercial)
2. Vers un plan de cohérence pour la Couronne de Paris
3. Vers une politique cohérente de réduction de la circulation dans le centre de l'agglomération (participation aux travaux du PDP, liaison Paris-agglomération et comment le futur PDP vient favoriser les déplacements dans le centre de l'agglomération
4. Activités et animation dans les villes (ou quartier de ville) et circulation automobile
5. Réflexions et contributions pour un projet de traitement et de mise en valeur du site de la Seine rive droite entre la Bastille et la Concorde

C –La promotion au plan national et international de Paris

1. Atouts économiques de Paris, évolution des valeurs foncières pour les bureaux, études comparatives Londres, Paris, Berlin, Milan
2. Attractivité commerciale du centre de l'agglomération (la question du poids des réseaux et leur stratégie d'implantation)

D- Actions de coopération à l'étranger

1. Alger, Le Caire, Rio, Budapest, Istanbul, Prague, Varsovie, Pnom Penh

---

atelier parisien d'urbanisme

Conseil d'Administration et Assemblée Générale
21 septembre 2004
PROGRAMME DE TRAVAIL 2005

L'APUR a effectué en 2004 un travail important sur un nombre élevé de dossiers parmi lesquels il convient plus particulièrement de citer :

- la préparation du Plan local d'urbanisme de Paris et de son Projet d'aménagement et de développement durable, sous l'égide de la Direction de l'Urbanisme ;
- les études pour la préparation du dossier de candidature de Paris au Jeux Olympiques de 2012, en liaison avec le Groupement d'intérêt public « Paris Ile de France 2012 », chargé de la préparation du dossier de candidature pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 ;
- les premières réflexions pour la remise en valeur de la couronne parisienne en liaison avec les instances régionales concernées, en particulier l'IAURIF et la DDATC de la Ville de Paris (Direction de la décentralisation et des relations avec les associations, les territoires et les citoyens) ;
- enfin la mise au point des observatoires d'une part de l'habitat insalubre et d'autre part de l'habitat.

Pour 2005 le programme de travail de l'APUR qui est proposé présente une triple caractéristique :

- premièrement, dans le cadre de l'établissement en cours du Plan local d'urbanisme, il s'efforce d'approfondir, le thème du développement durable, ou comment construire dans Paris en s'inscrivant dans la dynamique régionale : sur quels territoires, selon quels modèles, avec quels moyens, sous quelles formes ?, mais aussi, comment laisser toujours plus de place aux espaces publics, aux équipements, aux jardins et aux espaces plantés dans les quartiers ? ;
- deuxièmement, dans la perspective de la révision du Schéma directeur de la région Ile de France, engagée à l'initiative des instances régionales, les travaux qui seront poursuivis en 2005 intègrent le souci constant d'apporter les éléments qui pourront être attendus les différentes administrations et les élus ;
- enfin, le programme de travail intègre directement, contrairement au programme 2004, une participation aux travaux du GIP Paris 2012, chargé de la préparation des Jeux Olympiques, même si au moment de sa rédaction on n'en connaît pas encore le détail.

10:34 03/09/2004

APUR • 17 boulevard Morland 75181 Paris Cedex 04 • tél. (33) 01 42 71 28 14 - (33) 01 42 76 22 58 télécopie (33) 01 42 76 24 05
e.mail: apur@apur.org • site weeb: www.apur.org
association loi 1901 • SIRET 784 237 539 00019 • APE 742 C • identifiant TVA: FR36784237539

On notera, en marge de ce programme, que des questions importantes peuvent être à aborder et à traiter de façon plus intensive au cours de l'année pour répondre à l'actualité de la vie de la capitale. Cela a été le cas en 2002-2003 pour le diagnostic sur les populations non communautaires ; en 2003 pour l'application des nouvelles règles d'urbanisme dans les zones d'aménagement concertées ; en 2004 pour les Jeux Olympiques de 2012. De la même façon en 2005, les mêmes aléas pourront intervenir sans que soient remis en cause des sujets prioritaires que les différents partenaires de l'APUR souhaitent voir traités. Ces travaux qui pourront demander l'engagement de chargés d'études et un renforcement des équipes pourront faire l'objet, le cas échéant, d'une présentation et d'un budget à part.

La présentation du programme de travail s'inscrit, comme les années précédentes, dans le cadre des orientations fixées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le développement durable du 25 juin 1999. Le programme s'articule ainsi en trois grandes sections : (I) suivre les évolutions urbaines ; (II) participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement ; (III) contribuer à la préparation des projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation.

I –Suivre les évolutions urbaines

I / A – Evolutions sociales, données chiffrées et cartographiques

En 2004, l'équipe des études économiques et sociales de l'atelier a d'abord été mobilisée par le nouveau recensement de la population de l'INSEE. De janvier à mars, un important soutien logistique a été apporté à l'INSEE et à la Ville de Paris pour aider à la collecte des bulletins.

Des analyses sociales et démographiques ont été menées à bien. L'une de ces études porte sur les personnes âgées à Paris, une autre est consacrée à un portrait sociologique des personnes handicapées. Ces travaux viennent soutenir les réflexions qui accompagneront cette année la mise au point des schémas départementaux. Dans le champ du social, un article sur la disparité des revenus des parisiens a été corédigé avec l'INSEE. Autre thème, la question de la toxicomanie est abordée dans le cadre d'un recueil préparé grace au concours du réseau associatif du 18è arrondissement. Enfin un « annuaire de l'Intégration » dont l'objet est de recenser les associations oeuvrant dans le champ de l'intégration des étrangers non communautaires a été entièrement actualisé.

En matière d'Observatoires, c'est d'abord l'Observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé qui a été développé à la demande conjointe de la municipalité et de l'Etat. Conçu comme un outil devant aider à la lutte contre l'insalubrité, il présente des données très complètes sur le parc identifié comme dégradé et sur le suivi des actions engagées. D'autre part le projet municipal de création d'un Observatoire de l'habitat a fait d'objet d'une étude de définition. Enfin, un Observatoire des ZUS et des quartiers de la politique de la ville a été initié.

Au chapitre des études économiques, les travaux sur le commerce se sont poursuivis avec une étude consacrée aux locaux commerciaux de plus de 300 m2. De plus, un dispositif nouveau a été mis en place qui consiste en un suivi permanent des mutations commerciales sur un échantillon de 20 rues. Une étude est par ailleurs consacrée aux sites du GPRU Porte de Vincennes, Porte de Montreuil et Porte d'Ivry-Joseph Bédier, avec une analyse des activités commerciales et du réseau associatif.

Enfin plusieurs des études 2004 ont eu trait aux thèmes foncier, immobilier et fiscalité locale. L'une aborde la question de l'influence des interventions publiques sur les prix immobiliers. Une autre, réalisée avec la DLH, porte sur l'accès au logement social. Enfin, un dossier dirigé par l'expert Vincent Renard est consacré aux perspectives d'évolution des droits de mutation à Paris à l'horizon 2010.

I / A- 1 – Construction de logements dans le centre de l'agglomération, étude des potentialités territoriales

Dans le cadre des contributions aux travaux sur le SDRIF, l'étude qui est proposée a pour objet d'évaluer les ressources foncières mobilisables pour l'habitat social sur le territoire de Paris et celui des communes limitrophes.

Partant d'un large diagnostic de la situation existante – l'état de l'offre HLM, le rôle du parc privé, l'importance de la demande de logement, les freins à la construction – l'étude évaluera les possibilités de construction sociale. Elle proposera des pistes pour stimuler les démarches partenariales intercommunales. Contrat BET : Simon Ronai (Orgeco, études et conseil).

I / A- 2 – Construction de locaux tertiaires dans le centre de l'agglomération, étude des potentialités territoriales.

Cette étude prend place également parmi les contributions aux travaux qui pourront être engagés pour la préparation du SDRIF.

La zone centrale englobe aujourd'hui une dizaine de pôles d'activités et d'emploi dont la taille et le dynamisme sont très inégaux. L'étude présentera l'organisation spatiale et les spécialisations du parc tertiaire de la zone centrale, analysera son développement récent et évaluera les possibilités d'implantation de nouveaux programmes sur la base des possibilités foncières et des volontés exprimées localement.

I / A- 3 - Premières exploitations du nouveau recensement.

Sur la base des enquêtes du recensement réalisées début 2004 sur un échantillon de 5 400 immeubles répartis dans la capitale, l'INSEE a prévu de publier les chiffres de population des arrondissements de plus de 50 000 habitants.

En 2005, une analyse des tendances démographiques de la période 1999-2004 sera réalisée à partir de ces données.

I / A- 4 - Proposition d'indicateurs sociaux sur Paris.

A partir des courbes d'évolution du RMI, du chômage, de l'immigration et des données relatives aux familles en difficulté, un dossier sera établi sur les grandes tendances sociales à l'oeuvre dans la capitale de 2000 à 2005.

Cette étude, amorcée en 2004 à la demande de la Ville de Paris et de l'Etat, donnera lieu en 2005 à un dossier de statistiques commentées. Il convient de noter qu'en liaison avec les services concernés de l'état, de la Région et de la Ville de Paris, un travail particulier sera développé sur les immigrants *primo arrivants* avec la mise au point d'un tableau de bord.

I / A- 5 - Suivi des travaux de l'observatoire de l'Habitat.

A la suite d'une étude de préfiguration qui a été confiée en 2004 à l'Apur et d'une validation à faire des données à présenter par les partenaires Ville et État, un Observatoire de l'Habitat parisien doit être institué par la municipalité parisienne pour une mise en oeuvre effective en 2005.

En 2005, en liaison avec les services concernés de la ville de Paris, de la région et de l'Etat, l'APUR apportera tout son concours à l'animation de cet observatoire, notamment pour aider à la diffusion de l'information sur le logement, impulser la mise en oeuvre d'un programme d'études et organiser la rencontre des acteurs publics et privés à travers diverses manifestations.

I / A- 6 - Suivi des travaux de l'observatoire du saturnisme, de l'insalubrité et de l'habitat dégradé.

L'outil de consultation informatique dont sont désormais équipés les services de l'État et de la Ville de Paris doit faire l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires financeurs, qui devrait aboutir en 2005 à de nouvelles améliorations portant sur la quantité et la qualité des informations fournies ainsi que sur l'ergonomie des présentations d'écran.

Une valorisation des données issus de l'Observatoire pourra être mise en oeuvre à travers notamment les suites opérationnelles (actions de RHI, sorties d'insalubrité...) apportées aux adresses recensées. Le choix de ces thèmes de valorisation appartiendra au comité de pilotage de l'Observatoire qui doit être mis en place. Un premier bilan des actions de résorption engagées de 2002 à 2005 à l'initiative de l'Etat et de la Ville de Paris pourra être établi.

I / A- 7 - Prévisions en matière d'équipements scolaires et évolutions démographiques – exercice sur le 13è arrondissement.

En liaison avec les services concernés de la Ville de Paris et de l'Etat une méthodologie sera esquissée pour la prévision des besoins scolaires dans la capitale. Un exercice particulier sera effectué sur le 13è arrondissement de Paris. En particulier on s'efforcera de mettre en évidence l'impact de l'époque de construction des logements sur la démographie scolaire.

Des collaborations seront recherchées, d'une part avec l'OPAC de Paris pour la fourniture de données immobilières et les services du Rectorat de Paris, pour les données scolaires, d'autre part avec l'Institut de démographie de Paris et le laboratoire d'Econométrie de l'Ecole Polytechnique sur la démarche méthodologique.

I / A- 8 - Poursuite des études sur les étrangers non communautaires : les migrants âgés.

Les immigrés arrivés en France dans les années 1960 et 1970 sont aujourd'hui en retraite. Ils sont confrontés à des conditions de vie généralement difficiles, mises en évidence par différentes études (c.f. étude de l'Apur pour l'implantation d'un « Café social »). Souvent captifs des prestations de retraite, beaucoup ont renoncé à rentrer au pays et connaissent ici l'isolement voire le dénuement.

A travers des statistiques et des témoignages, l'étude tentera de cerner cette population, d'identifier ses difficultés et d'évaluer les soutiens nécessaires. L'étude sera conduite en relation avec les services concernés de la Ville de Paris et de l'Etat, en recherchant le concours d'associations spécialisées telles que le Café social, la CATRED ou l'ASMA.

I / B – Flux urbains : déplacements, pollution, nuisances, approvisionnement et déchets

I°/ B- 1 - Évolution des pratiques de déplacement des Franciliens sur 20 ans : exploitation des EGT 1983 à 2001.

L'objet de l'étude est d'appréhender les conséquences sur la mobilité (modes, motifs, etc...) de l'évolution de la structure de la population, principalement en termes d'âge, de taille des ménages et de CSP, sur la période 1983 – 2001.

Il sera procédé à une reconstitution sur la période 1983 à 2001 de la mobilité de groupes d'individus supposés comparables en tenant compte du glissement des classes d'age, des situations de famille, etc... à chaque enquête, ainsi qu'à une analyse diachronique des évolutions au sein de chaque classe d'age dans les trois dernières enquêtes. Certaines classes d'age pourront faire l'objet d'un examen

plus détaillé en fonction de leurs demandes de déplacements, comme par exemple les personnes âgées.

I°/ B- 2 - Analyse des déplacements aux portes de la capitale.

Au cours de l'année 2004 a été réalisée une étude sur les liaisons par les circulations douces (autobus, vélos, piétons) entre Paris et ses communes riveraines. En parallèle, l'Atelier étudiait avec la Direction de la Voirie et des Déplacements le prolongement jusqu'à la porte de la Chapelle du tramway des maréchaux.

En 2005, il est proposé d'amorcer une approche globale et cohérente pour l'ensemble du territoire de la couronne dans les domaines des déplacements, du stationnement et de la requalification des espaces publics. Cette démarche, qui s'intégrera dans le projet global de schéma de cohérence de la couronne de Paris, pourra s'intéresser dans une première étape à des territoires de projets particuliers comme les secteurs de GPRU, Paris Nord Est, les sites concernés par la candidature JO Paris 2012 ou certaines portes concernées par le tramway maréchaux est.

I°/ B- 3 - Le fret dans l'agglomération dense : l'utilisation de la voie fluviale (Seine dans Paris et canaux gérés par la Ville de Paris) pour l'approvisionnement en marchandises de l'agglomération dense.

Les projets et les perspectives d'utilisation de la voie d'eau pour l'approvisionnement de Paris et des sites desservis par les canaux parisiens seront répertoriés et feront l'objet d'une analyse critique, notamment sur les thèmes de l'intégration urbaine et des solutions apportées pour éviter les conflits avec d'autres usages urbains (comme ceux liés à la promenade, à la détente ou aux loisirs), ainsi que de la compatibilité avec les règlements locaux d'urbanisme. L'APUR participera par ailleurs autant que de besoin aux groupes de travail concernant la gestion du fret dans la zone dense.

I°/ B- 4 - Déplacements touristiques dans l'agglomération centrale : la question des autocars

Sous le pilotage de la Direction de la voirie et des Déplacements, et en exploitant les données disponibles sur les déplacements en autocar des touristes (enquête APUR, données nationales...), diverses stratégies de gestion des autocars de tourisme dans et autour de Paris seront élaborées, intégrant les questions du stationnement, de la desserte des sites touristiques et des hôtels, et des modes de déplacement alternatifs.

I / C – Mise à jour et développement des bases de données

Les nouvelles orientations retenues en 2004 pour le traitement des bases de données de l'Apur seront confirmées et poursuivies en 2005. Il s'agit de la poursuite de l'établissement de l'inventaire et du catalogue des données, dont dispose l'Atelier, en vue de faciliter leur diffusion et leur usage ; du chargement de ces données, avec leur documentation complète, dans des formats facilement utilisables sur un serveur de données administré, lui-même complété par des archives organisées et sécurisées ; enfin de l'organisation des modalités par lesquelles les données spécialisées peuvent s'appuyer sur les données de référence pour en tirer une géolocalisation indirecte et des moyens d'analyse, par croisement entre les données de sources différentes.

Dans ce cadre seront développées en 2005 les principales bases de données de l'Apur et en particulier :

I / C - 1 – La base de données de référence sur Paris (adresses et parcelles)

La base de données de référence sur Paris est formée des adresses, des voies et des segments du réseau des voies, des parcelles et sections cadastrales, des parcelles Ville, des îlots actuels, des quartiers et des arrondissements et enfin des emprises d'équipements et autres grandes affectations et occupations de l'espace.

Deux versions millésimées auront été livrées en 2004 (ou début 2005) : version 01/01/2002 et 01/01/2003. En 2005, la version 01/01/2004 sera livrée et la version 01/01/2005 sera très avancée, afin de pouvoir être livrée début 2006.

Il est par ailleurs proposé de poursuivre en 2005 une réflexion et une action concertées avec la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris sur le bâti dans Paris. Il est ainsi envisagé d'intégrer dans une couverture graphique homogène les mises à jour vectorielles du bâti depuis 1994 réalisées par le STDF, dans le but notamment d'améliorer de façon significative les calculs de densité.

Enfin, a été mis en place une procédure de mise à jour continue concernant les adresses et les voies par intégration des effets des arrêtés de dénomination des voies, des décisions de numérotage des immeubles et des acquisitions foncières pour élargissement et création de voirie. Ces actes administratifs sont communiqués, au fur et à mesure, par le service concerné de la Ville de Paris, le STDF qui a officiellement la charge des attributions d'adresse et de dénomination des voies. Cette mise à jour continue permettra à la Ville de Paris de disposer au 01/01/2005 d'une base de données des adresses et des voies à jour, sous forme de fichiers alphanumériques et de couche cartographique (point d'adresse). Le lien entre chaque adresse et la parcelle de la couche cadastrale la plus récente disponible sera établi par recouvrement graphique.

I / C - 2 - Base de données de référence au niveau de l'agglomération centrale

La base de données de référence au niveau des 4 départements de l'agglomération centrale de la Région Ile de France (92, 93, 94 et 75) est formée des îlots, du réseau filaire des voies (avec le nom de la voie et les adresses extrémité à gauche et à droite) et enfin des grandes emprises d'équipements.

L'extension de cette nouvelle version s'est poursuivie en 2004 en application des conventions d'échange de données passées avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP qui couvre les 4 départements), le Conseil Général du Val de Marne et plus récemment le Conseil Général des Hauts de Seine.

Par ailleurs une démarche dite de « cartographie partagée » a été suivie en 2004 en concertation avec l'administration régionale, la Ville de Paris, 9 communes de la périphérie de la capitale et avec les représentants SIG des Conseils Généraux des trois départements voisins de Paris. Cette démarche aura conduit à un diagnostic sur les données géographiques disponibles dans les communes et aura été complétée par la proposition d'un certain nombre d'orientations qui pourraient être retenues concernant des données de référence essentielles, en particulier sous forme de cahiers des charges communs.

Il est proposé en 2005 de rendre conforme à un tel cahier des charges commun la base de référence de l'APUR sur l'agglomération centrale pour ce qui concerne les îlots, le réseau filaire des voies et les grandes emprises. Par ailleurs, si la demande en est formulée par les différents acteurs concernés, l'APUR pourra contribuer en 2005 à animer la poursuite des travaux de « cartographie partagée », et à définir le cahier des charges de constitution et de mise à jour des autres données de référence souhaitées en tenant compte des spécifications du RGE (Référentiel à Grande Echelle réalisé par l'IGN conformément aux recommandations du CNIG).

I / C - 3 - Recensement 2005 du commerce parisien (BD COM)

Comme lors des précédentes opérations de recensement du commerce parisien, une équipe d'enquêteurs effectuera un relevé exhaustif des locaux commerciaux, en activité ou vacants, sur l'ensemble des voies de la capitale.

Les résultats permettront de mesurer les évolutions du tissu commercial à différentes dates (2000, 2003, 2005). Cette nouvelle opération d'inventaire commercial est inscrite dans la convention entre la DDEE, la délégation de Paris de la CCIP et l'APUR.

I / C - 4 – Bases de données diverses

La base de données à l'adresse sur les équipements aura été actualisée en 2004. Ce travail de mise à jour, qui intègre des éléments venant des services de la Ville de Paris et de l'Etat ainsi que des données sur les équipements privés sera poursuivi en 2005.

La retranscription du PLU révisé en données vecteur SIG et par conséquent la production des Renseignements d'urbanisme par calcul à partir du SIG doivent faire l'objet d'une spécification plus détaillée avec la Direction d'urbanisme de la Ville de Paris. Il convient en particulier de dimensionner au strict nécessaire ce qui doit être disponible en mode SIG. La Ville de Paris a prévu de prendre directement en charge l'essentiel de ce travail. L'Apur y apportera le cas échant son concours en tant que de besoin.

En marge du PLU révisé, une esquisse de base de *données patrimoine* aura été réalisée en 2004 sous forme d'indicateurs à la parcelle de présence de monuments historiques (MH), d'inclusion dans un site inscrit ou classé, de présence d'un intérêt patrimonial ou paysager dans le diagnostic du PLU révisé, le tout complété par des travaux historiques issus de la comparaison du parcellaire actuel avec le parcellaire Napoléonien ou de Louis Philippe (avant 1850) puis avec le parcellaire 1900. Ces travaux pourront être approfondis dans les années à venir par l'intégration des premiers échanges avec le SDAP concernant les contours exacts des protections au titre des MH et du périmètre de 500m. Un autre complément à envisager pourrait viser à compléter le texte des arrêtés de Monument Historique par des données plus organisées et plus suggestives pouvant provenir notamment du fichier MERIMEE (Ministère de la Culture) ou d'autres sources à préciser associées à une iconographie spécifique.

Enfin, l'APUR a été sollicité par le *BRGM* pour géolocaliser en 2005 les anciens sites industriels susceptibles d'avoir été polluants qu'il aura pu réunir en provenance de diverses sources et en particulier du CNAM et du STIIIC (service de la Préfecture de Police qui gère les installations classées). Il conviendra de déterminer la localisation de chaque site, en s'appuyant sur l'adresse, y compris les adresses anciennes sur des voies qui ont changé de nom et qui ont parfois disparu. Le travail s'appuiera notamment sur la nomenclature des voies du STDF et sur les collections de plans anciens disponibles. Ce travail pourra représenter un intérêt, à terme, pour les administrations propriétaires de patrimoine immobilier dans Paris.

II - Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement durable

II / A – Contributions à la mise au point du Plan Local d'Urbanisme

II / A – 1 Le PLU, contributions aux travaux de mise au point des documents

En 2003 et en 2004, tout au long du processus d'élaboration du PLU, l'Atelier a apporté son concours à la Ville de Paris (direction de l'urbanisme) pour la conception et la mise au point des dispositifs du futur règlement: création d'un coefficient de biotope, sélection de linéaires commerciaux à maintenir ou à renforcer, définition d'une zone de déficit en logements sociaux, recherche de terrains à réserver pour des équipements et pour les logements sociaux, localisation de sites artisanaux à protéger, identification d'éléments de patrimoine à protéger....

En 2005, l'Atelier pourra apporter de nouveau son appui à la Direction de l'Urbanisme, en tant que de besoin, aux différents stades de la mise au point définitive du projet et en particulier à l'issue de l'enquête publique dans le cadre de l'examen des demandes de la Commission d'enquête. A ces contributions pourront s'ajouter des réflexions prospectives concernant les effets attendus de certaines règles.

II / A – 2 Création architecturale et contexte historique. Les expériences en Europe dans les villes à forte protection patrimoniale.

A l'occasion de la mise au point du plan local d'urbanisme, Paris a souhaité développer la protection patrimoniale des immeubles des quartiers tout en encourageant fortement, dans le même temps, la création architecturale. L'étude proposée, principalement à caractère documentaire, s'efforcera de mettre en avant des expériences positives dans ce domaine, dans d'autres grandes villes européennes connaissant des contextes comparables, en particulier à Amsterdam et à Rome.

II / A – 3 Essai de définition d'un cahier des charges pour développer la mixité des fonctions urbaines et de la mixité sociale (illustration de la règle du 25%)

La mixité, cette notion centrale de la loi SRU et du PADD de Paris mérite d'être explicitée dans ses modalités physiques et humaines. Elle peut être mesurée à l'échelle du territoire (le PLU la renforce par l'emploi à l'Est), d'un quartier qui mêle des îlots aux CSP variées ou comportant résidence et emploi. La mixité peut également être mesurée à l'échelle de la parcelle et du bâtiment : le futur règlement inscrit l'obligation de réaliser 25 % de logement social à cette échelle très fine sur certains secteurs géographiques.

L'étude envisagée cherchera des illustrations pertinentes de "mixités" existantes à Paris (10e, 11e, 20e arrondissements…) à l'échelle de l'îlot ou de la parcelle. Elle en mesurera les qualités mais aussi les inconvénients, au regard du caractère souvent très étanche des filières logement/activités en France. Seront ensuite proposés sous forme de modèles ou de cahiers des charges les principes susceptibles de promouvoir la mixité à l'échelle des opérations de constructions et dans les îlots.

II / A – 4 L'accessibilité des handicapés au logement

L'accès au logement est une question parmi les plus cruciales rencontrées par les personnes handicapées en raison du faible nombre de logements adaptés aux situations de handicap, tant dans le parc privé, que social. L'étude précisera les contours de la notion de « logement adapté ». Elle tentera d'évaluer l'offre existante ainsi que l'état des besoins. Des pistes seront proposées pour favoriser l'augmentation de l'offre. Cette étude, souhaitée par le Conseil régional, intéresse également les services de la ville et de la préfecture de Paris dans le cadre de la préparation du schéma départemental sur le handicap.

II / B – Concours à la définition de projets d'aménagement

II / B – 1 La spécificité du quartier parisien : convivialité, densité et mixité, contributions à la définition d'un « modèle » de quartier parisien contemporain, « d'écoquartier »

Il s'agit ici de tenter une esquisse de définition d'un modèle pour un quartier parisien du 21è siècle !

La notion de quartier à la fois "vague et indispensable" (Roncayolo) sera explorée à propos de quelques centralités parisiennes sociologiquement et géographiquement contrastées. Au-delà des facteurs mesurables par sources statistiques (densité, commercialité, mixité), il sera recherché à travers des enquêtes portant sur les conditions de vie, les pratiques sociales et leur manifestation

(commerces particuliers, pratiques culturelles, cultuelles, écologiques (écoquartier), festives, lieux de rencontres (circulation, déplacements) ou de divertissement, degré de mixité interculturelle), les facteurs explicatifs d'un "modèle" parisien et de pratiques parisiennes de notre époque.

Les travaux déjà menés à l'occasion de la révision du PLU, qui ont permis à de nombreuses demandes de s'exprimer, pourront être réutilisés et prolongés.

II / B – 2 Construire à Paris dans le cadre d'un développement durable - lancement d'une enquête sur différents quartiers de la capitale susceptibles de mutations (en particulier les quartiers des années soixante), réflexions et problématiques

Paris a fortement contribué – de manière très inégale selon les arrondissements - à l'effort de production de logements sociaux, entrepris dans le milieu des années cinquante du siècle dernier et qui a culminé au début des années soixante-dix. Cette production, parfois réalisée dans la hâte, souffre souvent d'une mauvaise image architecturale et sociologique, due pour l'essentiel à des nuisances, à un enclavement excessif, à un bâti dégradé.

Après un diagnostic portant sur l'insertion urbaine des constructions, la qualité de vie des ensembles, le statut et la pratique des espaces libres et un recensement, aussi approfondi que possible, de la population concernée, des propositions urbaines s'efforceront de contribuer à terme au renouvellement urbain de ces quartiers et à une amélioration du cadre de vie des habitants. Une attention particulière sera portée pour que les potentialités en relogement soient prévues dans tous les cas.

En définitive, il sera recherché les moyens de permettre à ces ensembles de se renouveler par substitution dans la durée, comme les immeubles parisiens ordinaires, au sein de leurs parcelles respectives.

II / B – 3 Réaliser de nouveaux jardins, des espaces de récréation, les terrains disponibles, perspectives, réflexion sur les nouveaux usages. Comment végétaliser Paris ?

Malgré les nombreuses réalisations récentes et l'importance des projets programmés ou envisagés dans le domaine des espaces verts, la capitale demeure sous équipée et la demande des habitants très forte, notamment en jardins de proximité ou en espaces végétalisés.

L'étude proposée ici s'attachera à recenser de nouvelles typologies d'espaces susceptibles d'accroître la présence et les possibilités d'usage d'espaces végétalisés dans les quartiers.

Sans être exhaustif, on peut évoquer à titre d'exemple : l'ouverture visuelle et/ou physique de jardins de grandes institutions publiques et privées, le réaménagement en jardins de vastes terre-pleins le long de grands boulevards, la plantation de retraits d'alignement, la requalification de voies plantées ou la plantation de nouvelle voies, la réalisation de terrasses-jardins accessibles au public dans des projets de construction importants, la fermeture à la circulation et l'aménagement de certaines voies locales sans enjeu de circulation, la végétalisation d'ensembles HBM, ou encore la réalisation de jardins à part entière à l'occasion de la recomposition des cités construites dans les années 1960 ...

Sur les bases de cette typologie une première étape de la réflexion de l'atelier portera sur les quartiers du centre rive droite les plus carencés en espaces verts et sur le territoire de la Couronne pour lequel le PADD préconise la régénération de la Ceinture Verte.

II / B – 4 Réflexions pour une politique globale du stationnement à Paris (étude reportée de 2004)

L'objet de l'étude est de préciser, dans le prolongement de la révision du PLU, la politique de stationnement qu'il convient de préconiser dans des secteurs cohérents sur les plans de l'occupation de l'espace, de la nature et de l'occupation du bâti, de la motorisation des ménages et de la configuration des espaces publics.

Il sera procédé à des études fines des conditions de stationnement sur différents secteurs tests sur et hors voirie, pour les résidents, les employés et les visiteurs. Il convient de noter que l'étude bénéficiera de l'intégration en cours dans le SIG de l'APUR des données de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris sur le stationnement de surface.

II / B – 5 Concours aux opérations conduites par les SEM de la Ville de Paris ou aux opérateurs publics

Les équipes de l'atelier pourront apporter en tant que de besoin leur concours aux opérations d'aménagement conduites par les opérateurs publics ou les sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris dans la capitale.

II / B – 6 Réflexions urbaines sur les terrains des institutions susceptibles de délocalisation, études d'aménagement préalables

De la même façon, les équipes de l'atelier pourront apporter conseils et assistance pour toute réflexion concernant l'aménagement des terrains des institutions susceptibles de délocalisation ou de transformations dans la capitale.

II / C – Réflexions particulières sur le site de Paris

II / C – 1 Travaux dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2012

Jusqu'au 6 juillet 2005, date du choix par le CIO de la ville qui accueillera les Jeux Olympiques d'été 2012, et au delà si Paris est retenu, l'APUR continuera à assurer un important travail d'assistance à la Ville de Paris et au GIP Paris 2012 pour la préparation de la visite des experts du CIO en février ou mars 2005, et pour l'élaboration des éléments complémentaires qui pourraient être demandés à l'occasion de cette visite.

Les thèmes plus particulièrement concernés sont : le village olympique aux Batignolles ; le site Nord Est (superdôme, restructuration de l'échangeur de la Chapelle, stade des Fillettes, liaison avec Saint-Denis et Aubervilliers, héritage après les jeux) ; l'extension du stade Roland Garros (avec la restructuration de l'échangeur A13-BP), le bois de Boulogne (cf ci-après) ; les déplacements et l'éventuelle recherche de sites pour des activités annexes.

II / C – 2 Les bois de Boulogne et de Vincennes.

Dans le cadre de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012 (cf. ci-dessus), l'APUR est en charge d'élaborer, en étroite collaboration avec la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Paris, un plan d'aménagement durable du Bois de Boulogne à l'horizon 2012.

Ce plan aura pour objet de décrire l'héritage que l'accueil des Jeux à Paris en 2012 laisserait au bois, et concernera plus particulièrement des actions thématiques comme la remise en état et le renforcement de la trame d'eau, la limitation des nuisances liées à la présence de l'automobile, la réduction des emprises concédées ou la requalification de sites majeurs comme la porte d'Auteuil (création d'une nouvelle entrée dans le bois), les abords des lacs Inférieur et Supérieur, l'aménagement des abords de la Grande Cascade, ou celui des berges de la Seine.

En parallèle, l'APUR continuera de participer au processus de concertation avec les communes riveraines devant conduire pour les deux bois à l'élaboration d'un schéma consensuel de mise en valeur.

II / C – 3 Les Halles, étude de cas similaires au Japon, au Canada, et aux USA

A l'occasion et autour du projet des Halles, il est proposé de procéder à une étude de cas se rapprochant de la même problématique : lieux d'échange très fréquentés, renouvellement de la référence à un sol "naturel", etc.... au Japon (gares multifonctionnelles de Tokyo), au Canada (complexes autour du Palais des Congrès et de la Cité Internationale du commerce), et aux USA (pôle de commerce du World Trade Center à Manhattan et études de Ground Zero)

L'analyse, à caractère largement documentaire, pourra permettre d'apprécier, mieux ou différemment, les qualités et les défauts de propositions marquantes sur les Halles : recherche de la lumière naturelle, expression du rapport « dessus-dessous », mise en exergue des transports collectifs, jardins sur dalle (ou sur terrasses), commercialité et haute fréquentation, etc....

II / C – 4 Réflexions d'aménagement sur les quartiers des gares à Paris, propositions pour le quartier de la gare Montparnasse

Il est proposé de faire le point sur les différentes possibilités de développement des quartiers des grandes gares parisiennes telles qu'elles sont offertes par le nouveau PLU de Paris.

Une réflexion approfondie sera poursuivie sur le quartier de la gare Montparnasse ou plusieurs projets existent (transformation des espaces publics, gares des autobus, retraitement de la rue de Rennes, projet de transformation des constructions autour de la tour, etc.). Cette étude portera tant sur la requalification de l'espace public (parvis de la gare, place du 18 juin 1940, souterrain de l'avenue du Maine, etc...) que sur les possibilités d'amélioration voire de régénération des programmes circonvoisins de la gare.

II / C – 5 Construire dans le cadre d'un développement durable sur la couronne parisienne

Avec l'arrivée du tramway sur le boulevard des Maréchaux, le développement des échanges et des projets entre Paris et sa proche couronne, les quartiers du boulevard périphérique connaissent une forte dynamique urbaine. Les principaux territoires susceptibles de développements urbains font actuellement l'objet de marchés d'études de définition.

Cependant, il reste d'une façon plus générale à dégager des aires de constructibilité plus modestes susceptibles d'améliorer par touches la fréquentation et la qualité de l'interface Paris-banlieue. A cette occasion seront abordées plus globalement les questions morphologiques : hauteur des bâtiments, continuités construites ou ordre discontinu etc...

II / C – 5 Participation aux études GPRU – travaux d'évaluation

L'APUR apportera son concours à la maîtrise d'ouvrage urbaine, en particulier en apportant une aide à l'évaluation des projets en liaison avec les services concernés de la Ville de Paris et de l'Etat, avec une assistance pour la mise au point de la méthodologie de l'évaluation, l'élaboration et la mise en oeuvre des outils et l'élaboration des indicateurs.

L'atelier apportera par ailleurs une assistance ponctuelle en tant que de besoin au pilotage par les opérateurs publics ou la Ville de Paris des projets urbains sur les différents sites, notamment porte Pouchet, porte Montmartre, Porte de Clignancourt, cité Michelet, Porte de Vincennes et aux Olympiades.

De la même façon, une aide pourra être apportée pour la rédaction de cahiers des charges (comme pour les Olympiades), une expertise et un conseil lors du suivi des études urbaines, enfin un éclairage sur l'insertion des secteurs dans des territoires plus larges, notamment intercommunaux, sur les dynamiques économiques et urbaines de ces territoires...

III –Préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation

III / A Projets liés aux transports et à l'amélioration de l'espace public

III / A – 1 Identité de l'espace public parisien. Quelles traditions, quelles innovations, quels partages ?

La capitale bénéficie d'une certaine culture de l'espace public, installée et confortée depuis 130 ans. Mais les modes de vies évoluent, les moyens de transports se diversifient, il convient de faire une place à chacun sur l'espace public...

Cette étude, conduite en liaison avec les services de l'Etat et de la Ville de Paris concernés, et avec la RATP, s'efforcera de rappeler les caractéristiques devenues patrimoniales de l'espace public parisien. Elle précisera les composants actuels de sa multifonctionnalité comme infrastructure et comme espace à vivre et fréquenter. Elle envisagera les évolutions et innovations nécessaires en établissant notamment des parallèles avec des ouvrages et des pratiques tirées d'autres grandes villes en France ou à l'étranger.

III / A – 2 Enquête sur les activités commerciales et les modes de déplacement rue du Commerce ou boulevard Barbès

Dans le prolongement des enquêtes déjà réalisées sur le quartier des Olympiades, la rue de Rennes, le quartier Château Rouge et les boulevards des Maréchaux sud, l'APUR réalisera une enquête en deux étapes sur un site devant faire l'objet d'un réaménagement important (la rue du Commerce ou le boulevard Barbès) : une première enquête avant les travaux, une seconde après pour en mesurer l'impact.

Les enquêtes auront pour objet de déterminer les comportements des clients, d'appréhender leurs attentes, et de mesurer les modifications qui seront induites par l'aménagement.

Ces enquêtes représentant un coût important, une participation extérieure sera recherchée, pour couvrir au moins la part de coût liée à la rémunération des enquêtes.

III / A – 3 Projet pilote sur la Petite Ceinture dans son parcours Est

La Petite Ceinture à l'est, dans les 12e et 20e arrondissements, présente des opportunités de promenade intéressantes dans des quartiers fort dépourvus en espaces verts. Mais toute utilisation de cette infrastructure ne pourra se faire que si elle montre clairement qu'elle ne compromet pas à terme le retour d'une éventuelle activité de transport.

L'étude portera donc à la fois sur les aspects spatiaux (par exemple l'exploitation qui pourrait être faite du maintien d'une seule voie ferrée) et fonctionnels (recherche d'usages ferroviaires temporaires - tourisme ou autre – et compatibilité avec les activités de loisirs). Des exemples similaires seront recherchés en province ou à l'étranger.

III / B Projets concourant au rayonnement et au développement durable du centre de l'agglomération

III / B – 1 Participations et contributions aux travaux conduits pour le SDRIF

La mise en révision du SDRIF est engagée par le Conseil régional d'Ile de France.

La démarche retenue, les instances de travail et de concertation qui seront instituées et auxquelles seront confiés les travaux de préparation et de mise au point des documents ne sont pas encore complètement connues. L'Apur doit se tenir prêt, en tant qu'agence d'urbanisme de Paris, à devoir participer aux réunions qui seront organisées pour produire des documents ou des études techniques.

On peut rappeler qu'en 2004 aura été mis au point en liaison avec l'IAURIF et les services de la Région, un document de synthèse sur les politiques urbaines des 30 communes du centre de l'agglomération (29+Paris), avec un éclairage de ces politiques par une présentation de leur environnement sur la petite Couronne. Ce document pourra le cas échéant être prolongé et approfondi en 2005.

Les équipes de l'Apur pourront également participer, en tant que de besoin, aux travaux du Schéma régional de développement commercial.

III / B – 2 Vers un plan de cohérence pour la couronne de Paris

Dans le prolongement des études commencées en 2004 sur les quartiers du "Périphérique" et en 2003 sur les politiques urbaines des communes voisines, il sera établi en 2005 un schéma synthétique fournissant une vision des orientations retenues à travers le GPRU et les grands secteurs d'aménagement parisiens. Ce document pourra également contribuer à apporter les compléments utiles à la mise en place d'orientations urbaines à partager avec les communes limitrophes.

Ce travail sera mené en étroite liaison avec les études lancées par l'IAURIF, la Ville de Paris et les services de l'Etat et de la Région sur et autour de l'ouvrage du Boulevard périphérique.

III / B – 3 Vers une politique cohérente de réduction de la circulation dans le centre de l'agglomération (participation aux travaux du PDP), liaison Paris-agglomération et comment le futur PDP vient favoriser les déplacements dans le centre de l'agglomération

Le Plan de Déplacements Urbains de l'Ile-de-France vise à réduire de 5% la circulation dans le centre de l'agglomération. En parallèle, la municipalité parisienne souhaite réduire plus fortement la circulation dans le centre de Paris. Des études en ce sens ont été menées en 2004 par la Direction de la Voirie et des Déplacements et l'APUR sur les quatre premiers arrondissements de Paris.

L'étude 2005 portera sur la zone dense de l'agglomération centrale et visera à explorer des pistes devant conduire à des propositions d'actions cohérentes et ciblées permettant un report significatif vers des modes moins polluants.

Les stratégies à adopter diffèrent par exemple selon les lieux de travail ou de résidence, ou selon les longueurs et motifs de déplacements effectués. La question de l'intérêt de parcs relais en Petite Couronne ou en limite de Paris fera également l'objet d'un nouvel examen.

III / B – 4 Activités et animation dans les villes (ou quartier de ville) et circulation automobile

Le rôle des zones piétonnes est controversé, ainsi d'ailleurs que les dispositions prises dans certains quartiers des villes pour limiter la circulation automobile : désertification pour certains, excès d'animation pour les autres, la juste mesure apparaît difficile à établir, même si restriction de la circulation automobile ne veut pas dire limitation des déplacements.

L'étude portera sur une appréciation aussi précise et quantifiée que possible de différents dispositifs mis en oeuvre dans les villes européennes en terme de bilans économiques et commerciaux.

III / B – 5 Réflexions et contributions pour un projet de traitement et de mise en valeur du site de la Seine rive droite entre la Bastille et la Concorde

Dans le cadre de la réflexion qui sera poursuivie pour favoriser les déplacements dans le centre de l'agglomération, en liaison avec les orientations politiques retenues par les différentes collectivités, la Région et inscrites dans le Plan de déplacement urbain (PDU) approuvé en 1999, une analyse urbaine, économique et environnementale toute particulière sera développée concernant le site de la Seine rive droite entre la Bastille et la Concorde.

Seront examinées toutes les implications d'une mise en valeur des quais hauts avec la réorganisation de la circulation automobile et les aménagements qui pourraient être entrepris sur les berges.

III / C La promotion au plan national et international de Paris

III / C – 1 Atouts économiques de Paris, en particulier évolution des valeurs foncières pour les marchés de bureaux, études comparatives Londres, Paris, Berlin, Milan, Barcelone

L'agglomération parisienne et ses 9 millions d'habitants, figurent au rang des cinq premières places économiques du monde. Paris à elle seule concentre 26 % des sièges sociaux en France et 30 % des emplois nationaux ; 18 des 40 plus grands groupes français y sont implantés.

Pour une meilleure information des opérateurs publics et des élus du centre de l'agglomération parisienne, il est proposé d'établir une synthèse des dernières évolutions des valeurs foncières sur les marchés de l'immobilier d'entreprise dans les principales capitales économiques européennes. A cette occasion on s'efforcera notamment d'apprécier le dynamisme des marchés, les facteurs explicatifs de leur évolution, le ciblage de la demande par rapport aux secteurs et produits offerts (triangle d'or, Paris Rive Gauche, quartiers périphériques, notamment) et d'envisager leur développement probable à court et moyen termes.

III / C – 2 Attractivité commerciale du centre de l'agglomération (la question du poids des réseaux et leur stratégie d'implantation)

Les réseaux d'enseignes spécialisées, se substituant progressivement aux petits commerces de détail indépendants, dominent certains secteurs de la distribution. Le nombre des commerces de détail indépendants - particulièrement vulnérables lors du renouvellement de leur bail - est ainsi en net recul - et leur poids dans les sommes totales dépensées s'amoindrit. En revanche, les magasins appartenant à un réseau d'enseignes continuent de se multiplier dans Paris.

La forte dynamique des enseignes n'est pas sans conséquences sur le paysage commercial des artères commerçantes parisiennes ainsi que de la proche couronne et tous les secteurs de la distribution sont progressivement touchés particulièrement dans la distribution alimentaire, le prêt-à-porter, la restauration et les services. La nature des commerces change de même que leur mode d'exploitation. Elle provoque une banalisation de l'offre commerciale mais aussi une réduction du nombre de commerces alimentaires et leur remplacement par des commerces d'équipement de la personne et des services, dont se plaint la population résidante.

Paradoxalement le poids de ce processus particulièrement sensible le long des principaux axes parisiens, reste à évaluer. Un premier travail d'identification des principaux réseaux – plus de 3000 enseignes – sera entrepris en amont de la prochaine campagne de mise à jour de la BDCOM en 2005. Les résultats de l'enquête permettront d'engager une analyse plus approfondie du processus dans le 2è semestre 2005 de façon à mesurer son ampleur réelle. Surtout, ils fourniront de solides

éléments d'appréciation à la CDEC - Commission départementale d'équipement commercial – qui a la possibilité d'impulser ou de freiner les implantations de ces enseignes.

III /D- Actions de coopération à l'étranger

Les villes avec lesquelles l'APUR poursuivra ou développera des actions de coopération en 2005 sont celles avec lesquelles la Ville de Paris entretient ou souhaite développer des échanges dans le domaine de l'urbanisme.

Six villes avaient été inscrites au programme de travail de l'APUR 2004, pour lesquelles un certain nombre d'actions ont été ou sont en cours de réalisation. Le travail d'appui technique apporté par l'APUR se poursuivra donc en 2005 avec les capitales étrangères suivantes :

III / D – 1 Alger

La première phase du programme de travail 2004 s'est achevée en juin. Il s'agissait pour l'APUR, à la demande de ses partenaires algérois, de proposer un projet de réaménagement d'une placette (placette Tripoli) d'une part, et d'autre part, de procéder à une évaluation du fonctionnement et des besoins de l'Agence d'Urbanisme de la Wilaya d'Alger, URBANIS. Ces travaux ont été réalisés par deux experts architectes urbanistes de l'APUR à la suite d'une mission à Alger effectuée du 14 au 18 février 2004.

En 2005, les échanges entre l'APUR et la Wilaya d'Alger devraient se poursuivre dans une deuxième phase comprenant notamment un appui technique auprès de l'Agence URBANIS en matière cartographique et de SIG, ainsi qu'une assistance ponctuelle sur des études urbaines.

III / D – 2 Le Caire

L'action de coopération menée par la Ville de Paris en liaison avec l'APUR concerne la définition et la mise en œuvre d'un projet de réaménagement du quartier historique de Sayeda Zeinab, particulièrement de la rue Abdel Méguid Labbane.

En 2004, après validation par les autorités cairotes, le travail a consisté à préciser le contenu du projet d'aménagement divisé en deux volets : un volet concernant la requalification urbaine et un volet faisant état de propositions pour une restructuration des activités économiques présentes sur le site.

Plusieurs missions de suivi d'une architecte urbaniste de l'APUR, ainsi que la présence au Caire de deux stagiaires de l'EIVP ont permis d'élaborer un dossier de demande de financement pour la mise en œuvre du projet que le Gouvernorat du Caire devrait soumettre aux bailleurs de fonds potentiels avant la fin de l'année 2004.

En 2005, les axes de la coopération devraient porter sur la réalisation du projet à titre d'expérience pilote et le suivi des activités réalisées dans ce cadre.

III / D – 3 Rio de Janeiro

La Ville de Rio a été inscrite au programme de travail 2004 en substitution temporaire à la Ville de Phnom Penh pour laquelle les activités ne devaient pas commencer avant 2005. La ville de Rio est maintenue au programme de travail 2005.

A la suite d'une demande du Maire de Paris et du Maire de Rio, un projet de coopération a été défini portant sur le réaménagement urbain d'un quartier historique de Rio, d'une part, et d'autre part, sur l'étude de la possibilité de mise en place d'un tramway dans la capitale brésilienne.

Une programme de travail, un budget, ainsi qu'un échéancier de réalisation ont été élaborés au cours d'une mission exploratoire composée de deux représentants de la Ville de Paris et de deux experts de l'APUR du 28 avril au 5 mai 2004. Ce programme décrit les activités à réaliser d'ici fin 2005. Il comprend notamment la réalisation des études et des analyses relatives aux deux sujets susmentionnés, à savoir :

- Composante tramway : appui apporté aux autorités brésiliennes pour la préparation d'un dossier de demande de financement auprès de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), visant à financer une étude de pré-faisabilité d'une part, et, d'autre part, à superviser les travaux d'études et d'enquêtes menés par les agents de la Ville de Rio.
- Composante « Projet urbain » sur le quartier historique de San Cristobao : apport d'éléments méthodologiques et d'outils opérationnels pour l'aménagement des zones urbaines dégradées.

La réalisation de ces activités se fera à Paris et à Rio où, sont prévues, pour les deux experts de l'APUR concernés, une mission à l'automne 2004 et deux missions au cours de l'année 2005.

III / D – 4 Budapest

A la suite d'échanges et de réunions de travail entre Paris et Budapest, il est apparu que certains aspects de la demande exprimée par les partenaires hongrois pourraient être abordés par l'APUR en termes d'appui méthodologique en matière d'habitat dégradé et d'assistance dans le montage de projets urbains pilotes.

Une mission exploratoire portant sur les thèmes évoqués ci-dessus, s'est rendue à Budapest du 22 au 25 juin 2004.

A l'issue de cette mission, il a été envisagé par les partenaires hongrois que l'APUR puisse apporter son assistance technique et méthodologique pour la mise en place d'une structure d'études et de projets portant sur le thème de la réhabilitation et de la mise en valeur du patrimoine bâti dans les quartiers centraux de la capitale.

Les échanges ultérieurs permettront, le cas échéant, de définir un programme de travail et d'intervention de l'APUR pour l'année 2005.

III / D – 5 Istanbul

Le changement de la Municipalité stambouliote a occasionné une reprise des échanges avec la Ville de Paris.

En effet, suite à leur rencontre au cours du Congrès fondateur des Cités et Gouvernements Locaux Unis qui s'est tenu à Paris du 2 au 5 mai 2004, le Maire de Paris a écrit au Maire d'Istanbul, Dr Arch Kadir TOPBAS, afin de lui signaler sa volonté de poursuivre les échanges entre les deux capitales et lui proposer, à ce titre, l'accueil à Paris à l'automne prochain d'une délégation d'experts stambouliotes du Département des Habitations et de la Transformation Urbaine – ISAT (l'Atelier d'Urbanisme d'Istanbul).

L'organisation de cette visite devrait être assurée par la DGRI, en liaison avec l'APUR d'ici la fin de l'année 2004.

Cette visite sera l'occasion d'identifier la demande des partenaires turcs et d'envisager avec eux la mise en place d'un programme de coopération technique dans le domaine urbain.

L'APUR pourra être impliqué dans cette démarche et être amené à apporter une expertise ponctuelle sur les thèmes ainsi définis au cours de l'année 2005.

III / D – 6 Prague

Suite à un déplacement à Prague de fonctionnaires de la Ville de Paris, en juin 2004, il a été demandé à l'APUR de préparer une petite note de synthèse des documents transmis au Secrétaire général par

ses interlocuteurs pragois. Ces documents portent principalement sur la planification et l'aménagement urbain de la capitale Tchèque.

En 2005, un accord de coopération pourrait voir le jour entre la Ville de Paris et la Ville de Prague pouvant nécessiter une intervention de l'APUR.

III / D – 7 Varsovie

Au mois d'avril 2004, lors d'une rencontre entre Monsieur WOWEREIT, Maire de Berlin, Monsieur KACZYNSKI, Maire de Varsovie et Monsieur DELANOË, Maire de Paris, il a été décidé que l'axe de coopération Paris-Berlin portant sur la politique de la Ville et l'urbanisme puisse être étendu à la ville de Varsovie.

La Ville de Varsovie avait alors présenté la possibilité d'un projet d'études sur le quartier Praga Nord, ancien quartier central situé sur la rive droite de la Vistule, qui connaît actuellement d'importants problèmes sociaux et économiques.

Les 10 et 11 septembre 2004, la ville de Varsovie organise, dans le cadre de ces échanges tripartites, une conférence sur le thème de la régénération urbaine où elle souhaiterait que soit présentée l'expérience de Paris dans ce domaine, en particulier, le projet du Viaduc des Arts dans le 12ème arrondissement.

La DGRI a demandé à l'APUR de participer à cette Conférence.

Varsovie a donc été inscrite au programme de travail 2005 de l'APUR dans la mesure où des actions d'expertise et d'appui technique dans le domaine urbain seront à prévoir.

III / D – 8 Phnom Penh

Sous réserve que le dossier de demande de co-financement auprès du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) déposé au mois de février 2004 soit accepté, l'APUR devrait participer, à partir de janvier 2005, à un projet de coopération décentralisée entre les Villes de Paris et Phnom Penh portant sur le thème « Appui méthodologique et formation à l'élaboration d'un plan de déplacement local : le cas du centre-ville de Phnom Penh ».

L'APUR devrait contribuer à ce projet sous la forme d'apport d'expertise et de réalisation de documents graphiques.

III / D – 9 Les autres interventions à l'étranger

1. Tunis

L'action de coopération menée par l'APUR avec le soutien de l'Ambassade de France à Tunis auprès de l'Agence Urbaine du grand Tunis (AUGT) devrait se poursuivre en 2005 avec la mise en place opérationnelle d'un Référentiel Géographique pour le Grand Tunis (RGGT).

Le travail préparatoire à la mise en place de cet outil a été effectué au cours de l'année 2004 sous la forme d'une d'assistance technique dans l'organisation des données effectuée par trois experts de l'APUR d'une part, et d'autre part, d'une formation destinée à quatre cadres tunisiens dispensée à l'APUR sous la forme de deux stages techniques.

En 2005, il est envisagé de participer à l'organisation, en liaison avec l'AUGT, d'un séminaire de présentation du RGGT et de ses potentialités en matière d'aide à la conception et à la mise en œuvre de politiques urbaines.

Parallèlement, les activités d'organisation de l'information et ses interactions avec les objectifs de l'Agence pourraient être poursuivies, sous la forme d'un suivi ponctuel des travaux, au cours de l'année 2005.

2. Bangalore

Le projet de coopération avec la Ville de Bangalore (Etat du Karnataka – Inde) devrait s'achever en juin 2005.

Plusieurs missions d'experts de l'APUR ont eu lieu en 2004, portant sur la réalisation d'études socio-économiques d'une part, et, d'autre part, sur la mise en place d'outils de type SIG.

En fonction de l'état d'avancement de l'ensemble du projet, les activités prévues d'ici la fin 2004 et en 2005 porteront sur l'élaboration définitive de l'organisation des bases de données, la participation à la mise au point d'un outil multimédia, la réalisation d'un atlas numérique urbain et la finalisation des études socio-démographiques.

atelier parisien d'urbanisme
Banque de Données Urbaines

Programme de travail partenarial de l'APUR pour 2005

Annexe : travaux informatiques sur les données

Cette annexe décrit les travaux techniques informatiques de l'APUR notamment sur les données. Elle aborde les nouvelles orientations données à ces travaux depuis 2004, l'état de leur réalisation et leur poursuite en 2005. Elle aborde ensuite les travaux menés sur chaque catégorie particulière de données. Des tableaux complètent le texte : liste des données produites par l'APUR, liste des données que les partenaires de l'APUR s'engagent à lui fournir, prestations à la charge des services de la Ville de Paris.

Orientations générales

Les nouvelles orientations retenues pour 2004 seront confirmées et poursuivies en 2005. Rappelons qu'elles sont au nombre de cinq :

1. Poursuite de l'établissement d'un inventaire et d'un catalogue exhaustif des données dont dispose l'APUR en vue de faciliter leur diffusion et leur usage
2. Chargement de ces données, avec leur documentation complète, dans des formats facilement utilisables sur un serveur de données administré, lui-même complété par des archives organisées et sécurisées
3. Développement d'outils d'accès standard à ces données pour faciliter leur usage dans les études et pour répondre aux demandes des partenaires de l'APUR
4. Convergence en termes de modèle de données, de nomenclature et de géométrie, entre les différentes bases de données de référence de l'APUR.
5. Organisation des modalités par lesquelles les données spécialisées peuvent s'appuyer sur les données de référence pour en tirer une géolocalisation indirecte et des moyens d'analyse par croisement entre données de sources différentes.

1 - Inventaire et fiches descriptives des données : Le travail entrepris en 2004 aura conduit à retenir une structure de l'inventaire et des fiches descriptives de toutes les données. Des extraits en auront été chargés sur le site Internet de l'APUR afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'en prendre connaissance. Ce travail aura été effectué avec des outils bureautiques classiques (EXCEL, WORD, ACCESS). *Il est proposé en 2005 de récupérer et de compléter cette approche en personnalisant l'outil ArcCatalog de la société ESRI, ce qui facilitera la maintenance de la documentation des données, son exploitation (publication Internet ou autre) et son intégration à certaines applications. Il est proposé également pour 2005, de définir de façon concertée avec la DU, les principes d'une politique de diffusion des données intégrées dans le cadre du programme de travail partenarial de l'APUR au delà du périmètre des membres institutionnels de son conseil d'administration (autres collectivités territoriales et syndicats intercommunaux, universités, SEM, écoles d'architecture, ordre des géomètres experts, secteur privé et grand public).*

2 - Serveur de données : En 2004 une organisation nouvelle de l'administration des données de l'APUR aura été mise en place et un « manuel de l'administrateur de données » aura été rédigé afin de préciser cette organisation. Les administrateurs auront chargé les premiers ensembles de données inventoriées sur un serveur de fichiers nouvellement constitué. Ces données auront été chargées « en

l'état », c'est-à-dire en version « diffusion » quand celle-ci existe et a été définie, sinon dans la version remise par le producteur de données. *Il est proposé en 2005 de faire évoluer les modèles de données et de métadonnées sur le serveur afin d'en faciliter la diffusion et d'optimiser les requêtes statistiques et cartographiques tout en prévoyant chaque fois que possible leur mise à jour par leur producteur – intégrateur. Ces évolutions pourront s'appuieront sur des outils tels qu'ORACLE et ArcSDE (ou à défaut MySQl et shape).*

3 - Outils de consultation des données : en 2004, il aura été produit une version améliorée de SVP (extension fonctionnelle et géographique) ainsi qu'une version test d'accès aux données à partir de terminaux légers dotés d'un simple navigateur Internet (technologie Web Map Server faisant suite aux essais réalisés en 2002 avec ArcIMS). Ces travaux auront permis en 2004 de définir une structure générale des paramètres d'affichage des données par profil, structure qui pourra être conservée et qui complètera les métadonnées structurées déjà disponibles. *En 2005 un choix sera effectué entre les différentes techniques explorées afin de déployer la meilleure en termes de performances et de fonctionnalités pour utiliser directement les données mises en ligne sur le serveur de données. Les caractéristiques fonctionnelles de ces outils de consultation seront définies en liaison avec les utilisateurs APUR.*

4 - Convergence entre les bases de données de référence de l'APUR : Le travail engagé sur ce point en 2004 aura conduit à des résultats significatifs en termes de nomenclatures d'équipement et de modélisation des limites administratives (départements, communes arrondissements et quartiers), des îlots et des emprises d'équipements. *Ce travail doit être poursuivi en 2005 notamment en termes de modélisation du réseau filaire des voies et du SRV et en termes de cohérence graphique globale.*

5 - Articulation entre les données spécifiques et les données géographiques de référence : Une articulation aura été trouvée en 2004 entre la mise à jour des données sur les équipements ponctuels sur Paris et la mise à jour de la base de référence à l'adresse. De même entre cette dernière et la base de données sur le commerce. L'effort sera poursuivi en 2005 pour créer par exemple des indicateurs d'alerte réciproques en cas de mise à jour et pour tester le profit éventuel à tirer de la gestion de l'historique et des filiations des adresses et des voies. *Un « manuel du producteur de données de l'APUR » sera établi afin d'indiquer d'une part comment articuler au mieux chaque donnée produite au système de référence (notamment lors des mises à jour respectives) et d'autre part pour préciser les normes de qualité à respecter autant que possible.*

Travaux sur chaque catégorie de données

Ces travaux thématiques sont récapitulés dans le tableau joint. Ils sont organisés en 4 groupes :

1. La base de données de référence à moyenne échelle sur l'agglomération centrale (îlots et réseau des voies) et à petite échelle sur la région
2. La base de données de référence à grande échelle sur Paris (adresses et parcelles)
3. Les autres données

1 – La base de données de référence de l'APUR à échelle moyenne sur l'agglomération centrale

La base de données de référence au niveau des 4 départements formant l'agglomération centrale de la région Ile de France est formée des îlots, du réseau filaire des voies (avec le nom de la voie et les adresses extrémité à gauche et à droite) et enfin de grandes emprises d'équipements. La dernière version complète de cette base a été actualisée en 1996 (avec référence aux îlots INSEE du recensement général de la population de 1990). Une mise à jour a été entreprise au cours des années 2000. Elle est plus ambitieuse au sens où la précision topographique des bordures d'îlots est celle du 1/2000 (erreur quadratique de positionnement inférieure au mètre). Cette nouvelle version référence les îlots INSEE du recensement général de la population de 1999.

L'extension de cette nouvelle version s'est poursuivie en 2004 en application des conventions d'échange de données passées avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP qui couvre les 4 départements), le Conseil Général du Val de Marne et plus récemment le Conseil Général des Hauts de Seine.

Par ailleurs une démarche dite de « **cartographie partagée** » a été suivie en 2004 en liaison avec la Ville de Paris, avec 9 communes voisines et avec les représentants SIG des Conseils Généraux des trois départements voisins de Paris. Cette démarche aura conduit à un diagnostic sur les données géographiques disponibles dans les communes et à des préconisations concernant les modalités de leur intégration dans une base partagée ou partageable et de leur gestion au niveau des communes, des syndicats de communes, des départements et de l'agglomération. Cette démarche aura été complétée par la proposition d'un cahier des charges commun concernant certaines données de référence essentielles.

Il est proposé en 2005 de rendre conforme à ce cahier des charges commun la base de référence de l'APUR sur l'agglomération centrale concernant les îlots, le réseau filaire des voies et les grandes emprises. L'APUR pourra en poursuivre la mise à jour sur les communes des 4 départements centraux de la région non encore traitées, conformément aux engagements pris par convention et dans l'esprit d'un partage de la base ainsi constituée avec les collectivités territoriales correspondantes (départements, communes et diverses structures d'intercommunalité). Par ailleurs, à la demande de ses partenaires, l'APUR pourra contribuer en 2005 à animer la poursuite des travaux de « cartographie partagée », à définir le cahier des charges de la constitution et de la mise à jour des autres données de référence souhaitées en tenant compte des spécifications du RGE (référentiel à grande échelle réalisé par l'IGN conformément aux recommandations du CNIG).

La base de données de référence au niveau de la région dont dispose l'APUR est mentionnée ici pour mémoire. Elle est formée, en effet, des contours simplifiés des communes et arrondissements de Paris ainsi que des principaux axes de transport. Ce fond de plan sommaire permette simplement à l'APUR de situer l'agglomération centrale et Paris dans son contexte régional. Ce fond de plan sera tenu à jour en 2005 afin de rester utilisable.

2 – La base de données de référence de l'APUR à grande échelle sur Paris

La base de données de référence sur Paris est formée des adresses, des voies et des segments du réseau des voies, des parcelles et sections cadastrales, des parcelles ville, des îlots actuels, des quartiers et des arrondissements et enfin des emprises d'équipements et autres grandes affectations et occupations de l'espace. Compte tenu de leur mode d'intégration par l'APUR, les données DGI sur la propriété bâtie et non bâtie et sur les propriétaires sont incluses ici dans la « base de référence de l'APUR sur Paris ».

Ces données sont livrées par millésime avec une date de validité au 1er janvier synchronisée avec l'information d'origine cadastrale. En 2004 deux millésimes auront été livrées : la version au 1/01/2002 au cours de l'été 2004 (dans le modèle SE[1]) et la version au 01/01/2003 devrait être livrée fin 2004 *ou début 2005. Deux années seront encore livrées en 2005 ou début 2006 : la version au 01/01/2004 au cours de l'été 2005 et la version au 01/01/2005 début 2006.*

Il est proposé par ailleurs en 2005 une réflexion et une action concertées avec la DU sur ***le bâti.*** *En effet la couche dont dispose l'APUR n'est pas tenue à jour depuis le début des années 1990 et la Ville de Paris ne dispose pas de couche cartographique vectorielle satisfaisante sur ce sujet. Il est donc envisagé d'intégrer dans une couverture graphique homogène (modélisation à spécifier en commun) :*

- *les mises à jour vectorielles du bâti depuis 1994 transmises par le STDF,*
- *la digitalisation systématique du bâti notamment dans les périmètres de ZAC et dans les secteurs opérationnels qui a été entreprise également par le STDF avec mention du nombre de niveaux,*

[1] Le modèle SE (SAGEM-ESRI) des données dites du SIP (système d'information à la parcelle) a été défini au cours du premier semestre 1998 en liaison avec le groupement de sociétés SAGEM et ESRI et avec la Ville de Paris. L'APUR a alors été chargé de maintenir la base de données SIP en procédant à des mises à jour millésimées des données, suite au refus de l'application de mise à jour en continu par les services de la Ville de Paris et par l'APUR, développée par le groupement SAGEM-ESRI.

- *ce qui reste du bâti FTC dont dispose l'APUR, après son nettoyage, suites aux mises à jour précédentes.*

Cette réalisation permettra d'améliorer considérablement les calculs de densité et leur cartographie.

*Sont également rangées parmi les données de référence les données tirées du plan de voirie qui servent de fond de plan : **bordures de trottoir et arbres d'alignement** principalement (une mise à jour 2003 a été intégrée en 2004 et une nouvelle mise à jour pourrait être réalisée en 2005).*

Il faut noter qu'en 2004 une première mise en application de la convention Ville de Paris – DGI aura été menée à bien par la livraison de 25 sections cadastrales mises à jour au 01/01/2004 et soumises au label des géomètres du cadastre. *Cette labellisation devrait se poursuivre en 2005.*

Enfin il a été mis en place par l'APUR une procédure de mise à jour continue concernant **les adresses et les voies**, par intégration des effets des arrêtés de dénomination des voies, des décisions de numérotage des immeubles et enfin des acquisitions foncières pour élargissement et création de voirie. Ces actes administratifs sont communiqués à l'APUR, au fur et à mesure, par le STDF qui a officiellement la charge des attributions d'adresses et de dénomination des voies. Cette mise à jour continue permettra à la Ville de Paris de disposer au 01/01/2005 d'une base de données des adresses et des voies à jour, sous forme de fichiers alphanumériques et de couche cartographique (point d'adresse). A la demande de la DU, le lien entre chaque adresse et la parcelle de la couche cadastrale la plus récente disponible sera établi par recouvrement graphique (point dans polygone).

Il est proposé que l'APUR poursuive la mise à jour continue des voies, des adresses et des liens avec le parcellaire le plus récent disponible tant que la Ville de Paris n'aura pas mis en marche une application dite « base adresse » spécifique. En effet, une fois le retard de mise à jour des adresses rattrapé (ce sera fait fin 2004) la charge résiduelle pour l'APUR est relativement minime : elle consiste simplement à livrer dans le format convenu et au rythme qui sera souhaité les adresses, voies et liens mis à jour en continu.

3 – Les autres données

Il entre inévitablement une certaine part d'arbitraire dans la décomposition des données en « données de référence » et « données spécifiques » que l'on nomme ailleurs « données métier », ce qui est impropre à l'APUR qui récupère des données de gestion issues généralement du métier des autres (mais pas du sien). Ont été rangées parmi les données spécifiques :

41. Les données acquises auprès de l'INSEE, intégrées et parfois travaillées par l'APUR : résultats des recensements de la population et répertoire des immeubles localisés qui sert maintenant de base de sondage au recensement « rénové », revenus fiscaux, établissements et entreprises (SIRENE), enquête régionale sur l'emploi (ERE) puis « connaissance de l'appareil productif (CLAP)…
42. Les autres données produites ou intégrées par l'APUR : permis de construire et de démolir (BIC-DU), logements sociaux au sens de la loi SRU (Préfecture), logements des bailleurs sociaux (BPL-DLH), PPRI (Préfecture), allocataires de la CAF, **base de données sur le commerce à Paris**, base de données sur les équipements, **base de données sur le patrimoine**, périmètres d'intervention municipale, observatoire de l'insalubrité, base de données vecteur sur le PLU révisé..

41 – Les données de l'INSEE

Pour mener à bien sa mission, l'APUR entretient des liens privilégiés avec l'INSEE, tantôt en tant que simple « utilisateur » des données, tantôt en tant que co-exploitant de ces données dans la perspective de publications communes, tantôt enfin en tant que co-producteur ou producteur associé.

Ainsi en 2004 l'APUR a apporté à la Ville de Paris et à l'INSEE une aide à la collecte des données du **recensement rénové de la population** (outil de suivi et de management de la collecte) et est sollicité pour apporter son appui sous la forme d'un encadrement du contrôle d'exactitude et d'exhaustivité du RIL au cours du quatrième trimestre 2004. *Il est probable que ces deux prestations soient à nouveau*

sollicitées de l'APUR en 2005 par la DDATC (Bureau des affaires générales), sachant que la version du RIL qui sera disponible fin juin 2005 servira d'assiette à l'établissement de la population légale des communes (qui sert de clé de répartition de nombreuses et importantes subventions aux budgets municipaux).

Par ailleurs l'APUR dispose d'un fonds important de données issues **des recensements successifs de la population** (1954 – 1962 – 1968 – 1975 – 1982 – 1990 – 1999 et bientôt les premiers résultats du recensement « rénové » annuel touchant 8% des logements répertoriés en tant qu'immeuble localisé (RIL)). Il aura été entrepris en 2004 une exploration en vue de la mise en place d'une organisation ouverte de l'ensemble de ces données aux différentes niveaux géographiques exploités : exceptionnellement les adresses et les parcelles, plus régulièrement les îlots et les IRIS et systématiquement les communes et autres regroupements de communes, les départements, les régions et la France entière. Le but est d'organiser ces données pour en faciliter un usage tant statistique que cartographique, que la source soit formée de fichiers détails (un enregistrement correspond à un individu ou un logement) ou de fichiers tabulaires (un enregistrement correspond à une case de tableau croisant plusieurs variables, dont une correspondant à l'échelon géographique). *Ce travail à peine entrepris en 2004 devra se poursuivre en 2005.*

L'APUR a été associé également dans le passé, en tant que producteur, aux **enquêtes régionales sur l'emploi** (relayées depuis peu par la démarche INSEE de « connaissance locale de l'appareil productif » CLAP). Ces enquêtes, dont les résultats sont disponibles au niveau communal (arrondissements sur Paris) ont été réalisées à peu près tous les 4 ans jusqu'au début des années 2000. L'APUR en a tiré, notamment au cours des dernières années, des « estimations de l'emploi à l'îlot » sur Paris et parfois sur les communes bordant Paris. *Le montage du serveur de données permettra en 2005 d'avoir commodément une perspective historique de ces données.* Il en va de même des **revenus fiscaux des ménages** (imposés ou non), disponibles depuis 1988 à la commune (ardt sur Paris) et depuis 2000 au niveau des IRIS.

42 Autres données produites ou intégrées par l'APUR

L'APUR poursuivra en 2005, l'intégration des données transmises par la direction de l'urbanisme de la Préfecture de Paris concernant **les logements SRU** et par le Bureau de la politique du logement (BPL) de la DLH concernant **les logements des bailleurs sociaux.** Ces données sont indispensables aux analyses urbaines et ont été fortement utilisées en 2004 dans le cadre de la révision du PLU (réserve pour le logement social notamment).

Les données sur les **permis de construire** avaient donné lieu en 2003 à une assistance APUR auprès du bureau de l'information sur la construction (BIC) de la DU. Il en est résulté une mise en forme des données des permis qui permet leur intégration à la base de données de référence. *L'APUR propose de poursuivre cette intégration en 2005 en concertation étroite avec la DU, sur la base du renouvellement de la transmission des données par le BIC.*

Il est prévu de réaliser en 2005 une nouvelle enquête générale sur le commerce à Paris. ***La base de données sur le commerce*** *qui permet déjà de comparer les situations en 2000 et en 2003 comportera donc un troisième point dans le temps (avril 2005). Ces commerces resteront géoréférencés à l'adresse (dans l'ordre croissant des numéros).*

La base de données à l'adresse sur les équipements aura été actualisée en 2004. *Ce travail de mise à jour, qui intègre des éléments venant des services de la Ville de Paris et de l'Etat ainsi que des données sur les équipements privés sera poursuivi en 2005.*

La retranscription du PLU révisé en données vecteur SIG et par conséquent la production des RU par calcul à partir du SIG doivent faire l'objet d'une spécification plus détaillée avec la DU et d'une répartition des tâches. Ce point doit donc être précisé. Il en va de même des **périmètres d'intervention municipale** (OPAH, QPV, DPUR, DUP, ZAC, PSMV, etc.).

En marge du PLU révisé, **une esquisse de base de données patrimoine** aura été réalisée en 2004 sous forme d'indicateurs à la parcelle de présence de MH, d'inclusion dans un site inscrit ou classé, de présence d'un intérêt patrimonial ou paysager dans le PLU révisé, le tout complété par des travaux historiques issus de la comparaison du parcellaire actuel avec le parcellaire Napoléonien ou de Louis

Philippe (avant 1850) puis avec le parcellaire 1900. Les îlots et parcelles intacts (ou peu modifiés) sont signalés quand ils comportent des vestiges bâtis. *Ces travaux pourront être poursuivis en 2005 ou 2006, en liaison avec la DU et la DAC, par l'intégration des premiers échanges avec le SDAP concernant les contours exacts des protections au titre des MH et du périmètre de 500m. Un autre complément à envisager pourrait viser à compléter le texte des arrêtés de MH par des données plus organisées et plus suggestives pouvant provenir notamment du fichier MERIMEE (Ministère de la Culture) ou d'autres sources à préciser associées à une iconographie spécifique.*

L'APUR a été sollicité par le BRGM pour géolocaliser en 2005 les ***anciens sites industriels*** *susceptibles d'avoir été polluants qu'il aura pu réunir en provenance de diverses sources et en particulier du CNAM et du STIIIC (service de la Préfecture de Police qui gère les installations classées). L'APUR devra déterminer la localisation en x et y de chaque site, en s'appuyant sur l'adresse, y compris les adresses anciennes sur des voies qui ont changé de nom et qui ont parfois disparu. L'APUR s'appuiera notamment sur la nomenclature des voies du STDF et sur les collections de plans anciens dont il dispose. La DU souhaite pouvoir disposer ensuite d'un accès à ces données, notamment pour valoriser le patrimoine de la Ville de Paris.*

Tableaux joints

1 Liste des données produites ou intégrées par l'APUR

Ce premier tableau dresse un panorama simplifié des données que l'APUR produit et intègre. Il comporte :

1. Simple numéro d'ordre de la donnée
2. Le libellé des données classées elles-mêmes en trois bases de données de référence (région à la commune, agglomération à l'îlot et enfin Paris à l'adresse et à la parcelle) et en trois groupes de données spécifiques (données INSEE, données des autres partenaires de l'APUR et enfin données constituées par l'APUR ou à forte implication de l'APUR).
3. Le type de données : alphanumérique, cartographique et mixte (à la fois alpha et graphique).
4. Le champ géographique : région IdF, Agglomération, Paris, etc.
5. Le rythme de mise à jour : irrégulière, annuelle, continue...
6. La date de validité qui sera disponible fin 2005
7. La ou les sources
8. Le ou les organismes qui ont numérisé la donnée
9. Le ou les organismes qui l'ont intégrée (généralement l'APUR)
10. La possibilité d'obtenir la donnée en demandant son traitement par l'APUR (traitement payant)
11. La possibilité de d'obtenir des extraits standard de la donnée (gratuit pour les partenaires dans le format diffusion)
12. Les conditions d'accès à la donnée (droits commerciaux, déclaration à la CNIL...)
13. Quel organisme contacter pour avoir la donnée (souvent l'APUR, mais pas toujours)
14. Nouveauté 2005 : cette colonne est à Oui lorsque la donnée est partiellement ou totalement nouvelle par rapport à 2004, à maj, lorsque la donnée n'est pas nouvelle, mais aura été mise à jour et à Non dans les autres cas.
15. Remarques : cette colonne précise tantôt le libellé de la donnée, tantôt ses conditions d'accès, tantôt encore le fait que les spécifications restent à préciser...

Un grand nombre de données indiquées dans ce tableau donne lieu à des conventions d'échange avec les partenaires de l'APUR ou à des lettres d'engagement. Ainsi l'APUR s'est engagé à livrer à la DU et à la DSTI un ensemble de données dites « base de diffusion » qui sont destinées à alimenter les services de la DU et le serveur de données spatiales de la DSTI. Une convention a été passée également en 2004 avec la Préfecture de Paris.

Lorsque l'APUR diffuse des données qu'il a intégrées venant de ses membres, il le fait en demandant de citer la source et de ne procéder à aucune rediffusion commerciale.

N°	Lot de données	Type	Champ	Rythme de mise à jour	Disponibilité fin 2005	Sources	Numéri-sation	Intégra-tion	Diffusion par traitements	Diffusion par extraits	Conditions d'accès	Contact	Nouveauté 2005	Remarques
OO	**Inventaire général des données intégrées par l'APUR et fiches descriptives**	Alpha	IdF	Continu	2005	APUR	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre et accessible en partie sur Internet	APUR	Non, sauf passage à ArcCatalog	Inventaire et fiches + extrait site Internet
A	**Base de données de référence de l'APUR sur la Région IdF**													
A01	Limites administratives des départements et communes, grands axes	Mixte	IdF	Irrégulier	2005	Divers	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Maj	Pour mémoire
B	**Base de données de référence de l'APUR sur l'agglomération centrale de Paris**													
B01	Communes, îlots physiques, lien avec les îlots RGP, IRIS et TRIRIS, axes de voies, grandes emprises	Mixte	Agglo centrale	Lié au RGP - annualisation envisagée	Actualisation partielle des dpts 75-92-93-94 entre 2000 et 2004	DGI INSEE BSPP CG94 CG92	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR et les partenaires du groupe "Cartographie partagée"	APUR	Maj	Conventions BSPP - CG92 et CG94; Suites à préciser du groupe "cartographie partagée"
B02	Relief (MNT à 50 m)	Mixte	20 km x 26 km	NON	1990	IGN	IGN	APUR	Oui	Oui	Acheter les droits à l'IGN	APUR	Non	Le besoin de données 3D plus complètes s'affirme (MNE à préciser...)
C	**Base de données de référence de l'APUR sur Paris**													
C01	Limites de quartiers, d'arrondissements, parcelles ville et parcelles cadastrales, îlots actuels, sections, adresses, réseau des voies...	Mixte	Paris	Annuel	01/01/2004 (1/01/2005 si tout va mieux que bien)	DGI STDF APUR	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Maj + enquête terrain adresses	C'est un peu juste pour livrer dans l'année le 1/01/2005. Pas d'enquête depuis 1999
C02	FPB-FPNB-TGPE-FP (propriétés et propriétaires, lots de copropriété)	Alpha	Paris	Annuel	01/01/2004 (1/01/2005 si tout va mieux que bien)	DGI	DGI-APUR	APUR	Oui	Oui	Acheter les droits à la DGI et accord CNIL pour localisations à l'adfresse (la VP bénéficie de ces droits par convention avec la DGI)..	APUR	Oui pour les lots de copropriété	C'est un peu juste pour livrer dans l'année le 1/01/2005
C03	Numéros d'adresse, voies et segments de voie et liens avec le dernier parcellaire cadastral disponible	Mixte	Paris	**Continu**	2005	STDF	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Oui	Proposition à l'étude
C04	Bâti vecteur et volumes bâtis selon spécifications à convenir avec la DU	Mixte	Partiel Paris	Irrégulier	2004	DGI (FTC) STDF	DGI STDF	APUR	Oui	Oui	? Libre pour les membres de l'APUR	? APUR	Oui	Mélange maj STDF, nlle digit STDF et ancien FTC
C05	Périmètres des Conseils de Quartier	Mixte	Paris	Irrégulier	2005	VP	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Non	A priori pas de mise à jour
C06	Données décoratives tirées du plan de voirie (bordures de trottoirs, arbres d'alignement, îlots de voirie) ou du FTC (DGI)	Graphique	Paris	Continu à la source, irrégulier à l'intégration	2003 - 2004	DVD DGI-(FTC)	DVD DGI	APUR	Oui	Oui	A préciser avec la DVD	APUR	Oui pour 2005 ?	Nlle mise à jour en 2005 ?
C07	Emprise des équipements et modalités d'affectation des sols	Mixte	Paris	Irrégulier	01/01/2000	STDF et Divers	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Maj partielle	Cohérence avec le parcellaire QIP
D	**Bases de données spécifiques**													
DA	**Les données INSEE**													

N°	Lot de données	Type	Champ	Rythme de mise à jour	Disponibilité fin 2005	Sources	Numéri-sation	Intégra-tion	Diffusion par traitements	Diffusion par extraits	Conditions d'accès	Contact	Nouveauté 2005	Remarques
D04	Enquête régionale sur l'emploi (ERE), détails et résultats à la commune et à l'îlot.	Alpha	Paris, Paris+, IdF	Irrégulier	1/12/2000 et versions antérieures disponibles	INSEE APUR	APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR, sous réserve de l'acquisition des droits aurpès de l'INSEE, au niveau Commune	APUR	Oui, intégration des résultats antérieurs à 2000	Confirmer : fichiers détail et totaux à la commune
A03	RGP Résultats à la commune, au TRIRIS et à l'IRIS	Alpha	IdF	6 à 9 ans puis annuel	1954-1962-1968-1975-1982-1990-1999 et enfin 2004 (1/8)	INSEE	INSEE	APUR	Oui	Oui	Acheter les droits à l'INSEE	APUR	Oui Série temporelle des dénombre-ments	A préciser : fichiers détails et tableaux à la commune homogènes sur la période 1954 - 2004 ou 1982-1999
B02	RGP résultats à l'îlot	Alpha	Agglo centrale	6 à 9 ans à préciser avec le RGP annuel	(1954)-1962-1968-1975-1982-1990-1999	INSEE	INSEE	APUR	Oui	Oui	CNIL : limité à l'usage interne de la collectivité locale concernée. Acheter les droits à l'INSEE.	APUR	Oui avec les anciens recensements	A préciser : fichiers détails et tableaux à l'îlot, l'IRIS ou le TRIRIS
C08	RGP à la parcelle (dénombrements)	Mixte	Paris	6 à 9 ans puis annuel	1999	INSEE APUR	APUR	APUR	Non	Non	CNIL: usage limité à la VP. Accord à demander pour les autres membres de l'APUR.	APUR	Non	Quid à travers le RGP permanent ?
C09	Répertoire des immeubles localisés (RIL) donnant un nombre de logements à l'adresse + présence équits-activités	Mixte	Paris	Annuel	2005	INSEE-APUR-VP	INSEE	APUR	Non	Non	Acquérir les droits auprès de l'INSEE et de la CNIL	APUR	Oui	Encadrement des contrôles avec vacataires Mairie
A04	Revenus fiscaux par commune IdF et ardt de Paris (moyenne par IRIS)	Alpha	France	Annuel désormais	1988 - 1996 - 1998 - 2000 - 2001	INSEE	INSEE	APUR	Oui	Oui	Acheter les droits à l'INSEE	APUR	Oui pour 2000 et 2001	CD-ROM INSEE
D02	Données sur les entreprises et les établissements	Alpha	Paris	Irrégulier	2005	INSEE	INSEE	APUR	Oui	Oui	Acheter les droits à l'INSEE	APUR	Maj	Acheter SIRENE en 2005
DB	**Données transmises par d'autres partenaires de l'APUR**													
DB1	Logements sociaux de la loi SRU	Alpha	Paris	Annuel	01/01/2004	Préfec-ture	Préfec-ture	Préfec-ture	Non	Non	A préciser avec la Préfecture	Préfec-ture	Maj	Contact DLH et Pref
DB2	Logements des bailleurs sociaux	Mixte	Paris	Irrégulier	Courant 2005	DLH	DLH	APUR	Oui	Non	A préciser avec la DLH	DLH	Maj	Contact DLH
DB3	Salles réfrigérées	Alpha	Paris	NON	2004	Pref police	Pref police	APUR	Oui	Oui	?	APUR	Oui en ligne	Prévention canicule
DB4	Plan de protection des risques d'inondation (PPRI)	Mixte	Paris	Irrégulier	2002	Préfecture	Préfecture	APUR	Oui	Oui	A préciser avec la Préfecture	APUR	Non	Compléter ? Evolution ?
DB5	Tableaux tirés du fichier des allocataires de la CAF	Alpha	Paris	Annuel	courant 2005	CAF	CAF	APUR	Non	Non	Pas d'accès possible.	CAF	Maj	
DB6	Enquête globale de transport	Alpha	IdF	?	?	DVD-DREIF	DREIF		Non	Non	Pas d'accès possible.	APUR	Non	
DB7	Permis de construire et de démolir	Alpha	Paris	?	2005	DU	DU	APUR (geocodif)	Oui	Oui	Libre pour les membres	DU	Oui	Principe à valider par la DU : mention de la source, pas de diffusion commerciale
DB8	Tableaux tirés du CD BIEN	Alpha	PC	Trimestriel	2005	Chbre notaires	Chbre notaires	APUR	Non	Non	Usage interne	APUR	Oui en ligne	Valeurs foncières et immobilières

N°	Lot de données	Type	Champ	Rythme de mise à jour	Disponibilité fin 2005	Sources	Numéri-sation	Intégra-tion	Diffusion par traitements	Diffusion par extraits	Conditions d'accès	Contact	Nouveauté 2005	Remarques
DC	Données constituées par l'APUR (ou à forte implication de l'APUR)													
DC1	Base de données sur le commerce à Paris	Alpha	Paris	Tous les 2 ou 3 ans	2005	APUR	APUR	APUR	Oui	Oui	Réservé aux membres contributaires	APUR	Confirmer	Prise en compte des nouvelles enquêtes terrain
DC2	Equipements à l'adresse sur Paris et hors Paris	Mixte	Paris + 29 C	?	2005	Mairies	Mairies APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR, les dépts et les 29 communes	APUR	Oui sur les 29 C	A décider selon moyens
DC3	Observatoire de l'insalubrité	Alpha	Paris	Continu	courant 2005	Préfectu-re VP SIEMP APUR	Préfectu-re VP SIEMP APUR	APUR	Non	Non	Accès limité selon accord CNIL	APUR	Maj	
DC4	Plan local d'urbanisme : zonage, filets gabarit, espaces verts protégés, réserves pour équipements, voirie et logement social, alignements, patrimoine signalé et protégé	Mixte	Paris	Continu	Courant 2005	DU	? DU APUR	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	DU	Oui en tant que PLU révisé	Arbitrages à voir avec la DU qui a l'intention de s'équiper des outils SIG en interne
DC5	Renseignements d'urbanisme à la parcelle, à partir du PLU	Mixte	Paris	Continu	Courant 2005	DU	?	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	DU	Oui sous forme calculée	Arbitrages à voir avec la DU qui a l'intention de s'équiper des outils SIG en interne
DC6	Périmètres d'intervention municipale (QPV, GPRU, OPAH...)	Mixte	Paris	Irrégulier	Courant 2005	VP Préfectu-re	APUR DU à confirmer	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Maj	Spécifier les circuits et la saisie en concertation avec la DU
DC7	Base Patrimoine : monuments et sites inscrits ou classés, signalements de patrimoines à conserver, évolution 1850 - 1900 - 2000 des îlots et des parcelles contenant des vestiges bâtis	Mixte	Paris	Irrégulier	2004 - 2005	DU-SDAP-APUR	APUR - DU	APUR	Oui	Oui	Libre pour les membres de l'APUR	APUR	Oui, au sens de l'intégration de sources multiples	Organiser et rapprocher diverses sources et divers types de documents. Concertation avec le SDAP, la DU et la DAC
DC8	Inventaire historique des anciens sites industriels polluant	Alpha	Paris	NON		DRIRE STIIIC	BRGM APUR	APUR	Non	Non	?	APUR	Oui	Contribution gracieuse de l'APUR à la localisation
DC9	Base de données 3D	Graphique	Périph	NON	2002	?	?	APUR	Non	Non	Demandes spécifiques	APUR	Oui	En projet fin 2004
DC10	Places de stationnement	Mixte	Paris	?	2004	DVD	DVD	APUR	Oui	Oui	A préciser avec la DVD	APUR	Non	Etude 2004 sur contrat

2 Liste des données fournies par les membres de l'APUR

Il s'agit là de toutes les données que les membres de l'APUR s'engagent à lui fournir en 2005. Ces données sont reprises dans les conventions d'échange particulières. Le tableau comporte les indications suivantes :

1. simple numéro d'ordre de la donnée
2. source de la donnée
3. support de la donnée (numérique ou papier)
4. libellé de la donnée
5. champ géographique
6. rythme de mise à jour
7. nouveauté en 2005 par rapport à 2004

L'APUR renvoie à la source pour la diffusion des données qu'il aura reçues en l'état. Pour les données qu'il a intégrées, voir plus haut.

N°	Source	Support	Nature des données fournies par les membres du CA de l'APUR	Champ	Rythme	Nouveauté 2005
1	BSPP	numérique	Elements de mise à jour des îlots et du filaire des voies sur l'agglomération centrale de Paris	Agglo	Continu	Non
2	CAF	numérique	Tableaux extraits du fichier des allocataires	Paris	Annuel	Non
3	CG92	numérique	Plan parcellaire cadastral	92	Irrégulier	Non
4	CG94	numérique	Plan topographique au 1/2000 sur le département du Val de Marne	94	Irrégulier	Non
5	ETAT (Préfecture)	mixte	Périmètres divers d'intervention	Paris	Irrégulier	Oui
6	ETAT (Préfecture)	numérique	Fichier des logements sociaux selon la loi SRU	Paris	Annuel	Non
7	ETAT (Préfecture)	numérique	Immeubles ou logements insalubres	Paris	Continu	Non
8	ETAT (Préfecture)	numérique	Plan de protection contre les risques d'inondation	Paris	Irrégulier	Non
9	*ETAT (SDAP)*	*numérique*	*Base de données sur le patrimoine inscrit et classé (MERIMEE)*	*Paris*	*Annuel*	*Oui*
10	*ETAT (SDAP)*	*numérique*	*Géométrie des éléments du patrimoine inscrit et classé*	*Paris*	*Annuel*	*Oui*
11	RATP	numérique	Emprises des équipements dans l'agglomération centrale de Paris	Agglo	Irrégulier	Oui
12	VP	mixte	Equipements de proximité à l'adresse	Paris	Annuel	Non
13	VP (DDATC)	numérique	Recensement des immeubles localisés (RIL de l'INSEE à contrôler)	Paris	Annuel	Non
14	VP (DLH)	numérique	Fichier des logements des bailleurs sociaux	Paris	Annuel	Non
15	VP (DLH)	numérique	Immeubles ou logements insalubres	Paris	Continu	Non
16	VP (DU)	mixte	Eléments nécessaires à l'initialisation et à la mise à jour du PLU révisé	Paris	Annuel	Non
17	VP (DU)	mixte	Nomenclature des voies de Paris	Paris	4 mois	Non
18	VP (DU)	mixte	Périmètres QPV, GPRU, OPAH, Conseils de quartier...	Paris	Irrégulier	Non
19	VP (DU)	mixte	Réponse DU (STDF) aux demandes APUR portant sur les divisions et regroupements de parcelles ville	Paris	Annuel	Non

N°	Source	Support	Nature des données fournies par les membres du CA de l'APUR	Champ	Rythme	Nouveauté 2005
20	VP (DU)	numérique	Arrêtés de classement et inscriptions à l'inventaire des Monuments Historiques et des sites	Paris	Annuel	Non
21	VP (DU)	numérique	Couche vecteur du bâti saisi depuis 1994, (y compris nb niveaux du bâti quand il est disponible)	Paris	Annuel	Non
22	VP (DU)	numérique	Emprises des équipements (couche vecteur au 1/5000 ou 1/10000)	Paris	Irrégulier	Non
23	VP (DU)	à préciser	Inventaire du patrimoine Ville de Paris à la parcelle (selon besoins cas par cas)	Paris	A préciser	Non
24	VP (DU)	numérique	Plan raster STDF au 1/500 (dégradé)	Paris	4 mois	Non
25	VP (DU)	numérique	Renseignements d'urbanisme à la parcelle et à l'adresse	Paris	Continu	Non
26	VP (DU)	numérique	Toponymie des rues et des équipements au 1/5000 et au 1/10000	Paris	Irrégulier	Non
27	VP (DU)	numérique	Volumes bâtis et espaces non bâtis	Paris	Irrégulier	Non
28	VP (DU)	numérique	Demandes et autorisations d'usage du sol (permis)	Paris	Mensuel (?)	Non
29	VP (DU)	Papier	Accès à la collection des plans, nomenclature de voies et atlas anciens de Paris du STDF (pour localiser des sources anciennes de pollution pour le BRGM)	Paris	Irrégulier	Non
30	VP (DU)	Papier	Accès aux plans minute STDF pour valider l'actualisation des adresses	Paris	Irrégulier	Non
31	VP (DU)	Papier	Arrêtés de dénomination de voie	Paris	Continu	Non
32	VP (DU)	Papier	Classements de voies	Paris	Continu	Non
33	VP (DU)	Papier	Décisions de numérotage	Paris	Continu	Non
34	VP (DU)	Papier	Déclassements de voies	Paris	Continu	Non
35	VP (DU)	Papier	Parcelles à réunir à la voie publique	Paris	Annuel	Non
36	VP (DU)	Papier	Retours sur signalement des modifications cadastrales transmises par l'APUR	Paris	Annuel	Non
37	VP (DVD)	numérique	Enquête globale sur le transport (EGT 2003)	Région STIF	Irrégulier	Non
38	VP (DVD)	numérique	Plan de voirie de surface au 1/200 et extensions telles que les places de stationnement	Paris	4 mois	Non
39	*VP (STEU)*	*numérique*	*Classement acoustique des voies (à confirmer)*	*Paris*	*Irrégulier*	*Oui*
40	VP (DU) - DGI	numérique	Données DGI dite MAJIC2 (FPB, FPNB, FP, FANTOIR)	Paris	Annuel	Non

3 Liste de services informatiques rendus par la Ville de Paris (DSTI) à l'APUR

Ces services sont récapitulés avec les indications suivantes :

1. Simple numéro d'ordre
2. Nature des moyens informatiques mis à disposition
3. Fournisseur (généralement DSTI)
4. Nombre (s'il y a lieu)
5. Type de service (matériel, logiciel, réseau, maintenance, services divers)
6. Nouveauté en 2005 par rapport à 2004

Pour mettre en œuvre ces services, il est convenu que la Ville de Paris et l'APUR procèdent à une analyse visant à déterminer une « barrière de sécurité externe » commune facilitant les échanges de données et de traitements entre les réseaux de la Ville de Paris et de l'APUR, en particulier l'accès aux intranets respectifs (le scénario retenu positionne l'APUR à l'intérieur du Système d'information de la Ville de Paris et non à l'extérieur). Ces facilités d'échange, qui supposent que chaque partenaire respecte les engagements qu'il aura pris en matière de sécurité externe, préserveront l'autonomie de gestion des réseaux et des serveurs respectifs de la Ville de Paris et de l'APUR.

En contrepartie l'APUR apportera son concours notamment sous forme de données et de transmission de connaissances sur les données à la mise en place du serveur spatial de la Ville de Paris.

N°	Nature des moyens informatiques fournis par la Ville de Paris	Fournisseur	Nbre	Type	Nouveauté 2005
1	Licences ORACLE sur le serveur central Ville de Paris, accès SQL	VP (DSTI)	10	Logiciel	Non
2	*Licences ARC/INFO*	*VP (DSTI)*	*1*	*Logiciel*	*Non*
3	Licences TIN	VP (DSTI)	1	Logiciel	Non
4	Licences Exceed	VP (DSTI)	4	Logiciel	Non
5	Maintenance des matériels	VP (DSTI)	pm	Maintenance	Non
6	Maintenance du réseau et des passerelles	VP (DSTI)	pm	Maintenance	Non
7	Maintenance des logiciels	VP (DSTI)	pm	Maintenance	Non
8	Station de travail UNIX (AIX - IBM)	VP (DSTI)	3	Matériel	Non
9	Routeur entre le réseau local APUR et le réseau local Ville de Paris	VP (DSTI)	1	Matériel	Non
10	Terminal alphanumérique (3270) sur Host central par liaison coaxiale	VP (DSTI)	1	Matériel	Non
11	Contrôleur local de liaison Host-terminal	VP (DSTI)	1	Matériel	Non
12	*Réseau local Ville de Paris (passage Token-Ring à Ethernet 100 mbs)*	*VP (DSTI)*	*pm*	*Réseau*	*Oui en partie*
13	Connexion à haut débit entre les immeubles Agrippa et Morland	VP (DSTI)	pm	Réseau	Non
14	*Accès de l'APUR à l'Intranet Ville de Paris*	*VP (DSTI)*	*pm*	*Réseau*	*Oui*
15	Accès au serveur central UNIX (AIX - IBM) Ville de Paris	VP (DSTI)	pm	Service	Non
16	Lecture de cartouches en mode batch dans l'environnement MVS	VP (DSTI)	pm	Service	Non

N°	Nature des moyens informatiques fournis par la Ville de Paris	Fournisseur	Nbre	Type	Nouveauté 2005
17	Lancement de procédures COBOL et JCL cataloguées en mode batch dans l'environnement MVS	VP (DSTI)	pm	Service	Non
18	Accès en écriture aux bibliothèques de procédures COBOL et JCL	VP (DSTI)	pm	Service	Non
19	Licences du logiciel MEDDI de consultation des données cadastrales	VP (DSTI)	3	Logiciel	Oui

4 Liste des ressources que l'APUR est susceptible d'acquérir en 2005

1. simple numéro d'ordre
2. nature de la ressource susceptible d'être acquise par l'APUR en 2005
3. type (données, logiciels, matériels...)
4. fournisseur
5. champ géographique (pour les données)
6. support (pour les données)
7. rythme (pour les données)

Ces ressources sont données à titre indicatif. Leur acquisition résultera d'un examen plus précis des besoins d'une part et d'un ajustement aux disponibilités financières d'autre part.

N°	Nature des ressources susceptibles d'être acquises par l'APUR en 2005	Type	Source -fournisseur	Champ	Support	Rythme
1	Tableau général des propriétés de l'Etat (TGPE)	Donnée	DGI	Paris	numérique	annuel
2	Système d'information répertoriant les entreprises et les établissements (SIRENE)	Donnée	INSEE	Paris	numérique	annuel
3	Orthophotoplan (pixels de 12,5 cm), campagne 2005	Donnée	INTERATLAS	Paris - PPC	numérique	Irrégulier
4	CD-BIENS (transactions immobilières)	Donnée	Bureau Van Dijk et Chambres des Notaires Franciliennes	IdF	numérique	annuel
5	Enquête régionale sur l'emploi	Donnée	INSEE	IdF	numérique	Irrégulier
6	BD TOPO	Donnée	IGN	PPC	numérique	Irrégulier
7	Modèle numérique d'élévation	Donnée	?	Périph	numérique	Irrégulier
8	Fichier FANTOIR	Donnée	DGI	Région	numérique	annuel
9	Plan des sections cadastrales ayant connu des mouvements	Donnée	DGI	Paris	papier	annuel
10	Logiciel ArcSDE	Logiciel	ESRI			